

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

LE 1. JUIN

1778.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

Nouveaux Livres rentrés.

- Almanach ecclésiastique des Pays-Bas & du Diocèse de Treves, pour l'année 1778.
- Bocken (*Ord. S. Bened.*) *Commentarius in Jus Canonicum universum*, Tomes 1er. 2. 3 & 4 1776.
- Commentaire sur l'Edit perpétuel du 12 Juillet 1611, Liege.
- Consolation (la) du Chrétien ou motifs de la confiance en Dieu dans les diverses circonstances de la vie, par Mr. l'abbé Roissard, 2 vol. in-8°. 1778.
- Dictionnaire géographique - portatif, par Mr. Vosgien, nouvelle édition corrigée & augmentée de la Géographie ancienne, 2 vol. in-8°. 1778.
- Discours pour convaincre l'incrédule, ramener le Protestant, convertir le pécheur, &c. par Mr. l'abbé de Marfis, in-8°. 1778.
- Encyclopédie de jurisprudence ou Dictionnaire complet, universel, raisonné, historique & politique de jurisprudence, 1er. 2. & 3. vol. Le 4e. paroîtra dans peu.
- Explication littérale des cérémonies de la Messe, Tome 3e.
- Mémoires sur les diverses méthodes inventées jusqu'à présent, pour garantir les édifices d'incendie, par Mr. l'abbé Mann, in-4°. Bruxelles 1778.
- Oeuvres par Mr. de Piron, 7 vol. in-12°. 1777.
- Pratiques chrétiennes dans les actions ordinaires de la vie & méditations sur les plus importantes vérités de l'Évangile. Liege 1776.
- Vie du Dauphin pere de Louis XVI, in-12°. 1778.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

I. JUIN

1778.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Essai sur le bonheur, où l'on recherche si l'on peut aspirer à un vrai bonheur sur la terre, jusqu'à quel point il dépend de nous, & quel est le chemin qui y conduit. Par Mr. l'abbé de G, vicaire-général de Bordeaux, de la société-royale des sciences & belles-lettres de Nancy. A Vienne, & se trouve à Liege chez Orval-Demazeau 1777.

ON conviendra sans peine qu'il est impossible de traiter un sujet plus intéressant, d'une utilité plus évidente & plus

étendue, & qui néanmoins malgré tous les attrails qu'il présente, échappe toujours à nos recherches, lors même que nous réunissons toutes nos lumières & tous nos efforts pour le découvrir & le saisir. Tous les hommes courent après le bonheur, mais on peut bien dire avec St. Paul, qu'il en est de cette sorte, comme de celles des jeux olympiques, de mille qui courent, il n'y a qu'un qui atteint l'objet si désiré : *Omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium.*

S'il étoit possible que le bonheur devînt une chose générale, ou du moins un peu plus commune, l'ouvrage de Mr. de Gourcy seroit très-propre à procurer cet avantage. Il donne du vrai bonheur des idées si claires & si précises, il dévoile avec tant d'art & d'évidence l'illusion des bonheurs imaginaires, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre. L'inscription mise à la tête de l'ouvrage exprime parfaitement la philosophie qui l'a dicté :

On ne le tire point des veines du Potosé.

Boil. ep. 5.

J'aimerois cependant presque autant que pour conserver parmi nous le goût expirant de la sage & respectable antiquité, & en même tems le goût de la littérature romaine, mere & fondatrice de la nôtre, Mr. de G. eût employé ce vers d'Horace :

Non gemmis neque purpurâ venale nec auro.

L'auteur examine d'abord si on peut jouir

d'un vrai bonheur sur la terre. Il convient
 qu'on ne peut y posséder un bonheur com-
 plet, mais il croit que la vie de l'homme
 comporte une espece de bonheur, que j'ap-
 pelle volontiers un bonheur vrai & réel, si les
 moiens en sont bien choisis & bien dirigés.
 Il rapporte dans ce chapitre un passage de
 J. J. R qui mérite bien d'être apprécié &
 qui contient les leçons les plus sages. " Il
 faut être heureux, c'est la fin de tout être
 sensible, c'est le premier désir que nous
 imprimâ la nature, & le seul qui ne nous
 quitte jamais. Mais où est ce bonheur?
 qui le fait? chacun le cherche & nul ne
 le trouve : on use sa vie à le poursuivre,
 & on meurt sans l'avoir atteint. La féli-
 cité des sens est passagère : l'état habituel du
 cœur y perd toujours. Vous avez plus joui
 par l'espérance que vous ne jouirez jamais
 en réalité : l'imagination qui pare ce
 qu'on désire, l'abandonne dans la posses-
 sion. Hors le seul Etre existant par lui-
 même, il n'y a rien de beau que ce qui
 n'est pas. . . . Tout est fini, tout est pas-
 sager dans la vie humaine; & quand l'état
 qui nous rend heureux dureroit sans cesse,
 l'habitude d'en jouir nous en ôteroit le
 goût. Si rien ne change au-dehors, le
 cœur change : le bonheur nous quitte,
 ou nous le quittons. Un état permanent
 est-il fait pour l'homme? non : quand on
 a tout acquis, il faut perdre, ne fût-ce
 que le plaisir de la possession qui s'use
 avec elle. Ces réflexions qui semblent

exclure le bonheur de la vie humaine, s'allie néanmoins parfaitement avec celles qui se lisent à la fin de l'ouvrage, & qui expriment les moïens de goûter une félicité réelle sur la terre.

L'on voit ensuite les obstacles que nous mettons nous-mêmes à l'acquisition du bonheur. Après quoi l'auteur donne une idée de ce qui constitue le bonheur, (il semble que c'est par où il auroit dû commencer) il l'appelle *un état de paix & de contentement*. Quelque définition qu'on donne du bonheur, il est certain qu'il se fait mieux connoître par le sentiment qu'il imprime dans l'ame qui le possède. Il semble même qu'il se plaise à être inconnu, & qu'il ne se prête point à de grandes explications. “ Ja-
 „ loux, dit Mr. Rousseau, d'un sentiment
 „ si doux, en le goûtant on y pense, on le
 „ savoure, on craint de l'évaporer. Un hom-
 „ me vraiment heureux ne parle guere &
 „ ne rit guere; il resserre, pour ainsi dire,
 „ le bonheur autour de son cœur „ Mr.
 de Voltaire dit la même chose du bonheur, sous le nom de *macare*, qui en grec signifie *heureux*.

Macare, c'est toi qu'on désire :

On t'aime, on te perd, & je croi

Que je t'ai rencontré chez moi;

Mais je me garde de le dire,

Quand on se vante de t'avoir,

On en est privé par l'envie :

Pour te garder il faut savoir

Se cacher, & cacher sa vie.

Dans la section 4, 5 & 6 l'auteur examine

mine les rapports que les plaisirs honnêtes ont avec le bonheur, il parle des plaisirs des sens, de l'esprit, de la vertu, de l'amitié, toujours en philosophe & en sage (a). On y voit des détails pleins de charmes & de sentiment. "Ce n'est pas dans ces châteaux trop voisins de la capitale, d'où l'art & le luxe ont chassé l'aimable & naïve nature, que nous devons chercher les délices qu'elle nous promet. Voulons-nous nous affranchir des chaînes, du tumulte & de la frivolité de la ville, échapper aux sots, aux fâcheux, aux méchans ? fuïons dans quelque asyle champêtre qui soit ignoré d'eux, ou dont l'innocence & la simplicité les écarteroient bientôt, s'ils venoient à le découvrir. Qu'il est doux de jouir de la nature en des lieux où l'art humble & soumis la laisse encore régner ! qu'il est doux, à l'abri de tout ce qui peut distraire, enivrer & séduire, de jouir de soi-même & d'un petit nombre d'amis vertueux ! . . . Les plaisirs simples & tranquilles de la campagne sont insipides, il est vrai, pour les cœurs accoutumés à n'être ébranlés que par les violentes secousses des passions ; pour qui ne connoit que les plaisirs bruyans & raffinés, assaisonnés par la débauche, ou achetés à grands fraix, & qui eux-mêmes

(a) J'ai traité cette alliance des plaisirs avec le sentiment du bonheur dans un discours sur la *pensée du Ciel*, qui est le premier du second tome des *Discours sur divers sujets de religion & de morale*.

commencent à ne plus faire que de foibles impressions. Mais pour ceux qui se tenant dans le chemin de la nature, n'ont ni énérvé leur ame, ni usé leurs sens, le séjour de la campagne est une source d'agrémens qui paroissent toujours nouveaux. La vie la plus conforme à la nature, la plus amie de l'innocence & de la candeur, la plus utile à la république, est celle qu'ils préfèrent à toute autre „.

Mr. de G. exprime avec le même intérêt les bons effets des lettres & de la saine philosophie. " Il n'est point de vuide que ne remplissent la philosophie embellie par les lettres, les lettres fortifiées par la philosophie; point de pertes qu'elles ne réparent, point de chagrin qu'elles n'adouçissent. . . . Tel est l'effet des lettres, quand elles ne sont point corrompues par les esprits qui les cultivent. Tel est l'effet de la saine philosophie, dont le nom est si décrié, depuis qu'une foule d'imposteurs ose en prendre le masque, & réussit à tromper tous ceux qui n'ont jamais vû de philosophes. La Bruyere les connoissoit, lui qui a tracé le caractere distinctif de la véritable philosophie, & si bien décrit ses avantages. *Loin de s'effraier ou de rougir du nom de philosophe, il n'y a personne au monde qui ne dût avoir une sorte de teinture de philosophie. (On ne peut plus entendre que celle qui est dépendante de la religion chrétienne). Elle convient à tout le monde. La pratique en est utile à tous les âges, à tous les sexes & à toutes les conditions;*

Chap. II de
l'homme.

plions ; elle nous console du bonheur d'autrui , des indignes préférences , du déclin de nos forces ou de notre beauté : elle nous arme contre la pauvreté , la vieillesse , la maladie & la mort , contre les fots & les mauvais railleurs : elle nous fait vivre sans une femme , ou nous fait supporter celle avec qui nous vivons ,.

L'auteur fait ensuite l'application des maximes constitutives du bonheur aux différens états de la société & aux différentes circonstances de la vie humaine. La dernière section qui traite de la religion est la plus importante de toutes , puisqu'il est reconnu qu'il n'y a que les espérances qu'elle donne & dont le sentiment fait dès cette vie la plus douce nourriture de l'ame , qui puissent être regardées comme le principe d'un bonheur réel , solide & durable. L'immortalité même au sein des plaisirs & des prospérités terrestres bien loin d'être un bonheur , ne seroit qu'un surcroît de dégoût & d'ennui. L'auteur cite sur ce sujet un passage remarquable du philosophe de Geneve. *Si nous étions immortels , nous serions des êtres très-misérables. Il est dur de mourir sans doute. Mais il est doux d'espérer qu'on ne vivra pas toujours. & qu'une meilleure vie finira les peines de celle-ci. Si l'on nous offroit l'immortalité sur la terre , qui est-ce qui voudroit accepter ce triste présent ?* Une observation que Mr. de G ajoute à ce passage , mérite d'être connue. *“ Ces réflexions , dit-il , sont d'une vérité sensible & frappante ; mais pour qui ? pour*

le Chrétien seulement, qui vit conformément aux promesses & à la foi de la vie future. Pour tous les autres je dirois plutôt : *Qui n'accepteroit pas ce présent, tout triste qu'il est ?* Il n'y a que la foi qui pourroit le faire refuser : mais le nombre de ceux dont la foi régle les actions, est-il bien grand ? Il seroit plus juste de dire : *Qui ne maudiroit pas ce funeste présent, après l'avoir accepté ?* Car quelle ressource, quel espoir nous resteroit-il contre la rigueur du sort & contre les injustices des hommes ? . . . La nécessité de mourir n'est à l'homme sage qu'une raison pour supporter les peines de la vie . . .

Cette dernière section, en démontrant le rapport intime du christianisme avec le bonheur, démontre en même tems la foiblesse d'une doctrine purement philosophique sur l'acquisition du bonheur, & le peu d'efficace que les docteurs, tant anciens que modernes, doivent s'en promettre. Car une telle doctrine ne peut montrer l'immortalité d'une manière aussi distincte, aussi garantie, que la doctrine philosophico-évangélique. Les préceptes qui forment ce code de loix béatifiques, sont sans autorité, sans sanction. On peut adresser à Epictète, comme à tout autre philosophe, ces paroles de J. J. R. : "*Tes loix morales sont fort belles ; mais montre-m'en de grâce la sanction* (a). Pourquoi

(a) Emile. T. 3, p. 202. --- Autres réflexions, 15. Mai 1778, p. 83.

donc Mr. de G. a-t-il peine à comprendre que le grand Rousseau ait éprouvé de l'ennui dans la lecture de ce moraliste grec, qui vivant 94 ans après J. C., a travesti à la stoïcienne une partie des maximes évangéliques, connues dès-lors & publiées dans tout l'univers. Non, j'avoue, que je ne puis condamner ce poëte célèbre d'avoir bâillé en lisant ce froid pédagogue de la vertu, & d'avoir exprimé sa lassitude avec autant d'agrément que de vérité.

En vain, d'un ton de rhéteur,
 Epictète à son lecteur
 Prêche le bonheur suprême;
 J'y trouve un consolateur
 Plus affligé que moi-même.

Dans son flegme simulé
 Je découvre sa colere.
 J'y vois un homme accablé
 Sous le poids de sa misere:
 Et dans tous ces beaux discours
 Fabriqués durant le cours
 De sa fortune maudite,
 Vous reconnoissez toujours
 L'esclave d'Epaphrodite.

Mais je vois déjà d'ici
 Frémir tout le Zénonisme,
 D'entendre traiter ainsi
 Un des saints du paganisme.
 Pardon. Mais en vérité,
 Mon Apollon révolté
 Lui devoit ce témoignage,
 Pour l'ennui que m'a couté
 Son insupportable ouvrage.

J. B. R.
 Odes. L. 2.
 Ode 2.

mun est de s'aimer ; assez religieux pour regarder la guerre comme le signe le plus terrible de la colere des dieux , & le fléau le plus funeste qui puisse désoler la terre , &c . . . Pensées puisées dans les poètes anciens , qui representoient le soleil comme prêt à se couvrir d'un crêpe funébre , pour ne pas éclairer les malheurs de l'Univers (a). Le passage suivant est de toute beauté. « Tel qu'un fleuve profond & majestueux , dont les eaux coulent toujours avec la même abondance , ou tel qu'un volcan intarissable qui ne cesse de faire jaillir de son sein des fources de feu , & de vomir des torrens de flammes ; abîme infini de lumiere , tu la répands , tu la prodigues , depuis la naissance des siècles , sans jamais l'épuiser . . . Mille fois tu as vû la terre se renouveler , ses habitans changer de maîtres , de loix , de mœurs & de langage : tu as vû mille fois les nations se diviser & se détruire ; des cités superbes & opulentes sortir du sein des déserts , & s'y ensevelir ; des Empires se former , s'aggrandir , devenir formidables , décroître & s'éteindre , ou renaître pour périr encore ; les Rois se combattre , se détrôner les uns les autres ; les peuples , tantôt foibles ruisseaux , tantôt fleuves débordés , inonder , ravager la surface de la terre ; tous enfin ,

(a) *Sol etiam extincto miseratus Casare Romam ,
Cum caput obcinctâ nitidum ferrugine textit.*
1. Georg.

peuples & Rois , après un peu de bruit ,
tomber & disparaître dans l'abîme du tems
toujours ouvert pour les engloutir. Tu n'é-
claires donc plus que les restes de ces anti-
ques Empires & les débris de leurs vastes
grandeurs. Le monde entier n'est plus à tes
regards qu'un vaste tombeau , où les cendres
de ces générations innombrables de peuples
& de Souverains sont entassées & confon-
dus , sans que la main qui les remue puisse
distinguer ce qui a été , ni en retrouver
aucun vestige. Tandis que toi seul , ô soleil !
ô flambeau de l'Univers ! toi seul , témoin
de ces grands spectacles , & immuable au mi-
lieu de ces révolutions , existes sans altération.
Tu poursuis ta carrière , & triomphes au plus
haut des cieus des outrages du tems. Ce
tems , toujours enchaîné à ton char , ne peut
étendre sur toi ses ravages. Tu parcours de-
puis le commencement l'immense étendue
des airs avec la même rapidité , & tu roules
ton globe resplendissant au milieu du torrent
des âges , sans qu'ils puissent ni t'affoiblir , ni
t'arrêter , „

L'auteur ne néglige pas de mêler à ses
tableaux des moralités puisées dans l'ordre
physique du monde , où les écarts des êtres
libres sont réfutés & condamnés par l'exem-
ple de la nature fidele à ses loix , marchant
d'un pas dirigé & assuré par la puissante ac-
tion du soleil. “ Par toi la confusion devient
l'ordre ; par toi s'unissent les élémens qui se
combattent ; par un heureux accord , tu
fonds tellement ce qui est bien avec ce qui

ne l'est pas, qu'il s'établit dans le tout une harmonie générale & éternelle. Seuls parmi tous les êtres, les méchans rompent cette grande harmonie du monde. Malheureux, ils cherchent le bonheur, & ils n'aperçoivent pas la loi universelle qui, en les éclairant, les rendroit tout à la fois bons & heureux. Mais tous s'écartant du beau & du juste, se précipitent chacun vers l'objet qui l'attire. Ils courent à la renommée, à de vils trésors, à des plaisirs qui en les séduisant les trompent

L'hymne finit par ces images sombres qui rappellent à l'homme des vérités tristes, mais dont le souvenir est rarement sans quelque utilité, & qui ne se présentent pas aux âmes chrétiennes sans quelque mélange de consolation, de douceur & de paix. " Printems de la vie, jeunesse riante, quand les fleurs dont tu embellis maintenant mon front, se feront flétries; quand le feu du sentiment & du génie qui embrase mon âme, se fera éteint sous les glaces de l'âge; ô vieillesse inexorable ! quand ta froide main aura filonné mon visage & courbé sous ses coups mon corps appesanti; beaux arbres que j'ai plantés & que mes yeux ont vû croître, quand je viendrai, en m'attendrissant, vous demander d'une voix presque éteinte, un de vos rameaux pour soutenir mes bras défaillans & ma marche chancelante; alors abandonné du monde entier, triste rebut de l'humanité, toute ma ressource, hélas ! tout mon bonheur sera de fixer sur toi mes regards,

gards, sur toi, ô soleil! ô tendre consolateur des vieillards, leur plus doux spectacle & leur dernier ami. Je viendrai tous les matins d'un pas tremblant, en louant les dieux, m'asseoir devant toi & te présenter mes cheveux blancs; je viendrai ranimer à l'éclat de tes feux bienfaisans, les foibles étincelles de ma vie; & je demanderai aux dieux de ne rendre le dernier soupir que quand ton dernier rayon disparaîtra des bornes de l'horison.

On pourroit souhaiter que Mr. de R. n'eût pas étendu cette imitation jusqu'à certaines expressions, qui donnent à un ouvrage si propre à élever l'esprit de l'homme vers le Créateur, un air de paganisme & de mythologie, qui affoiblit l'impression & défigure la magnificence de l'architecture générale par des traits mesquins & sans effet*.

* observations sur les termes mythologiques, dans les Jour. du 15. Mars

1775. p. 389.

--- 15. Août

1774. p. 130.

Le nom infame de Jupiter donné au Créateur du monde (a), les dieux substitués au seul Dieu de l'Univers (b) forment un

(a) Il est vraisemblable que *Jovis* ou Jupiter est une corruption de *Jehova*, nom du Dieu d'Israël, qui signifie l'Etre existant par lui-même; mais les Payens ont fait de leur Jupiter un dieu si monstrueux, que ce nom ne peut qu'être en abomination aux Chrétiens. Quand même on accorderoit à l'auteur ce qu'il dit de la croyance des Payens au sujet d'un Dieu unique, seul Maître de l'Univers, le nom de Jupiter n'en seroit pas moins prosrit.

(b) Dans la première édition où l'on donnoit cet ouvrage comme traduit du grec, le langage du

un contraste révoltant avec les sentimens que cette lecture produit. Car s'il est vrai, comme il l'est certainement, & comme un philosophe l'a assuré depuis peu avec autant d'élegance que de force, qu'il n'y a que la pensée de Dieu qui vivifie la nature (a), il faut convenir que dès que cette grande idée vient à être flétrie & défigurée, la nature perd son intérêt, ses graces & sa vie.

du polythéisme pouvoit subsister; mais dans la seconde, où il paroît comme originaal, il devoit être dépouillé de toute mythologie.

(a) "Le spectacle de la nature, dit J. J. Rousseau, si vivant, si animé pour ceux qui reconnoissent un Dieu, est mort aux yeux de l'athée, & dans cette grande harmonie des êtres où tout parle de Dieu d'une voix si douce, il n'apperçoit qu'un silence éternel."

De pharmacopoliis ritè constituendis. Commentatio physica. Authore Theodoro Thoma Weichardt philosophiæ doctore. Lipsiæ, præstat apud Mullerum 1776.

IL y a dans cette dissertation des vûes utiles, des recherches, & sur-tout beaucoup d'érudition, mais où il manque quelques fois du choix. L'auteur parle des matériaux qui doivent constituer une pharmacie. Il traite ensuite de l'origine & des progrès d'un établissement si salutaire & si précieux à la santé de l'homme. Il s'occupe de l'emplacement,

ment, de l'arrangement des pharmacies, de l'entretien & de la nature des vases qui contiennent les médicamens ou qui servent à les préparer; du prix qu'on doit fixer aux médicamens & de la visite qu'il s'en doit faire. Il s'élève contre ces pharmacies portatives où l'on trouve différentes drogues toutes préparées. Enfin après avoir parlé des connoissances nécessaires aux apothicaires, il en vient à une discussion qui paroît lui tenir particulièrement à cœur, & il en fait la conclusion de son ouvrage. Il propose ainsi la question : *Num medici ipsi medicamenta parare & exhibere possint, vel debeant.* Mr. W. se déclare absolument pour l'affirmative; nous extrairons une partie de ses argumens, qu'on nous a prié de transcrire en entier, mais ce que les bornes de ces feuilles ne nous permettent pas de faire. *Medicus, ait Thomson, cum religiosè suo munere fungi debeat, propriis aggrediatur manibus præparationem medicamentorum. Ne verò inhonestum, dedecori id esse, quis putet, Fernellii, Matthioli, Quercetani, Bonneri, Schræderi, Sylvii, Lemerii, Vedetti, adduco exempla, qui omnes maxima cum industria omnem in hac arte navarunt operam. Non ignoro quidem, multos officio conficiendorum medicaminum abdicare medicos velle, ita ut & cuncti pro sua sententia firmanda, diversa promiscuè proferant argumenta, sed tamen prius ortum progressumque rei pharmaceuticæ consideraverimus, promptè nobis judicare licebit, an pharmaceutis injuriam faciant, nec accant.*

teant, victum præripiant, ac peccent medici, pharma investigando, parando, distribuendo, jure suo connato & perpetuo utendò; an non medicis tamquam primis genitoribus, administratoribus & magistris artis, hæc ejusque exercitium integram ac indivulsum relinquendum, permittendumque, omnia ut nunc agant, quæ olim egerant, & quæ ut commodiùs agerent, aliis pro occasione ratione, aliquamdiù agere concesserant, sibi denuò vindicent ac exercent, per consequens medicamenta quoque parent ac corrigant.

Telles sont les principales raisons que Mr. W. assemble pour prouver que la composition & distribution des médicamens doivent être confiées aux médecins. Nous les rapportons sans les approuver, & sans condamner les raisons que les adversaires de cette opinion pourroient lui opposer (a). Nous remarquerons

(a) Si, disent-ils, un homme bien actif & bien intelligent a besoin de tout son tems & de toute son attention pour bien conditionner & administrer une pharmacie, comment un médecin bien accrédité & bien couru peut-il se dérober suffisamment à ses malades pour exercer l'office d'apothicaire? Si la cupidité ou la négligence d'un apothicaire est à craindre, les médecins sont-ils donc essentiellement à l'abri de ces défauts? . . . L'apothicaire est responsable de sa composition au médecin qui la prescrit; mais à qui le médecin rendra-t-il compte de la sienne? Les ordonnances des médecins seront voilées d'un secret impénétrable, & ce secret ne peut-il pas avoir quelque inconvénient? &c. &c. Voilà les raisons des critiques de Mr. W. Nous ne prenons aucun parti dans cette contestation. M a

marquerons seulement que Mr. Weichardt est tellement captivé par son imagination, le ton dominant du siècle, & l'amour de la nouveauté, qu'il paroît disposé à leur faire plus d'un sacrifice. Car dans la liste des thèses qui est mise à la fin de cette dissertation, il décide que *l'homme n'est pas libre*, que *l'universalité du déluge n'est pas même vraisemblable* (a), que *la magie n'a aucune apparence de réalité* (b), & en même tems, il prend le parti de la divination. *Divinatio*, c'est la troisième thèse, *non est ex omni parte rejicienda*. C'est ainsi que Cardan, Agrippa & Pomponace croioient à toutes les rêveries des augures & des aruspices, & s'élevoient contre les vérités les plus respectables. On peut bien dire à ces sortes de savans, ce

(a) C'est au contraire la non-universalité du déluge qui n'est pas *vraisemblable*. Elle est opposée à toutes les loix de l'hydrostatique; car si les eaux passioient les plus hautes montagnes, toute la terre a dû en être couverte; à moins que Mr. W n'invente d'autres règles de nivellement que celles que les liquides ont suivies jusqu'ici.

(b) Le *Galenus* de l'Allemagne, le célèbre Daniel Sennert, que Mr. W cite si souvent & avec tant de confiance, étoit d'un tout autre avis. Le savant Van-Swieten croyoit également à la magie. L'illustre Mr. Haen a fait un traité pour en démontrer l'existence*. Un professeur saxon décide que ces grands hommes ne savent pas saisir même l'apparence de la vérité. C'est ainsi que, suivant l'expression de St. Jérôme, les jeunes savans pensent s'élever sur les débris des grandes réputations. *Accusando illustres viros suo nomini famam quærant*. *Epist. 18. L. 1.*

* 15. Mars
1770, pag.
399.

que Mr. de Marivaux dit un jour au fameux Bolingbrœck : *Si vous ne croïez pas, ce n'est pas au moins faute de foi.*



*Explication littérale, dogmatique & morale des évangiles des dimanches & fêtes principales de l'année en forme d'homélie par Mr. T***, docteur en théologie, ancien supérieur du séminaire, examinateur synodal, & curé de Ste. Croix à Metz, Troisième édition &c. A Metz chez Collignon, à Luxembourg chez l'Imprimeur du Journal. 4 vol. in - 8°.*

UN particulier qui nous a adressé ces homélie pour les annoncer, ignore sans doute que nous l'avons fait dans le Journal du 1. Octobre 1776, pag. 183. Cependant comme nous en avons parlé d'une manière fort laconique, nous y revenons avec plaisir en faisant connoître la manière de l'auteur par quelques exemples. Dans l'homélie sur *la Nativité du Sauveur*, voici comme Mr. T. s'exprime sur les avantages de l'adversité. “ Il faut ce glaive pour séparer
 „ les bons des méchans, & distinguer les
 „ élus des réprouvés : si notre divin Maître
 „ ne demandoit de notre part aucun sacrifice, si rien ne s'opposoit à nos pen-
 „ chans, si tout en ce monde nous arrivoit
 „ au gré de nos désirs, nous ignorerions le-
 „ quel nous aimons ou du bienfaiteur ou

22 du bienfait : Mais que ce Maître tout-
 23 puissant arme son bras, qu'il fasse souff-
 24 fler les vents des tribulations, qu'il mette
 25 à l'épreuve notre confiance, c'est alors
 26 que la paille & le bon grain se séparent,
 27 le bon grain reste & la paille se dissipe ;
 28 les disciples qui ne sont que temporels
 29 abandonnent leur Maître, les élus lui de-
 30 meurent inviolablement attachés ; les uns
 31 & les autres paroissent ce qu'ils sont ; c'est
 32 la raison pour laquelle un glaive de dou-
 33 leur doit percer l'ame des prédestinés.

- Dans presque tous ces discours on remar-
 que ce langage simple, & précieux selon l'es-
 prit de l'Évangile, si utile au peuple &
 si conforme à celui que le Sauveur lui-mê-
 me adoptoit pour l'instruire. Dans l'homélie
sur le petit nombre des élus, l'auteur nous
 donne une idée de la bonté divine par les
 comparaisons les plus naturelles & les plus
 touchantes, employées dans les Livres saints.

" Dieu pour nous démontrer son amour par
 23 des images sensibles, prend pour exemple,
 24 tantôt l'ardeur d'une poule pour ses pou-
 25 lets, tantôt le soin d'un pere pour ses
 26 enfans, tantôt la tendresse d'une mere
 27 pour le fruit de son sein, & tantôt l'at-
 28 tachment d'un époux pour son épouse ;
 29 non, remarque St. Jean Chrysostome, non
 30 qu'il ne nous aime pas plus, mais parce qu'il
 31 n'y a pas parmi nous, d'images plus sensibles
 32 ni plus ressemblantes de son amour que
 33 celles-là ; car quoi de plus évident que les
 34 figures, ici comme ailleurs, le cedent à

„ la réalité ; une poule néglige ses petits
 „ selon qu'ils deviennent grands ; il n'est
 „ pas inoui qu'un pere déshérite un fils li-
 „ bertin & refuse de le voir ; combien de
 „ meres cruelles ont oublié le fruit de leurs
 „ entrailles ? enfin quand un mari a quitté sa
 „ femme pour cause d'adultere , il ne la re-
 „ çoit plus dans sa maison , au lieu que
 „ Dieu nous reçoit , lors même que nous
 „ lui avons été infideles &c &c. „

En établissant les maximes de la morale chré-
 tienne Mr. T. n'oublie pas les grands motifs de
 la foi ; les preuves de la religion , les vaines ob-
 jections de ses adversaires , fixent toute son at-
 tention dès que l'occasion se présente de trai-
 ter ces matieres. En parlant des Livres saints
 voici comme il raisonne : “ Mais, direz-vous,
 „ les écrits qui portent les noms de ces
 „ hommes ne seroient-ils pas supposés ? un
 „ habile faussaire ne les auroit-il pas publiés
 „ long-tems après l'établissement du christia-
 „ nisme ? n'auroit-il pas donné comme venant
 „ des Apôtres & des disciples ce qu'il au-
 „ roit inventé après leur mort ? C'est , mes
 „ freres , la supposition que l'incrédule a
 „ faite plus d'une fois : soiez je vous prie
 „ attentifs à la réponse que je vais lui faire ;
 „ la voici. Je lui demande à cet incrédule ,
 „ sur qui il fera tomber le crime de l'im-
 „ posture ? sera-ce sur le Païen ? mais il ne
 „ prenoit pas de part à nos dogmes ; d'ail-
 „ leurs s'il eût voulu nous décrier , les seuls
 „ moiens qu'il auroit employés auroient été
 „ d'effacer les maximes de sagesse & de mi-
 „ racle

„ racle qui sont renfermées dans les Livres
 „ saints. Sera ce sur le Juif? mais les traits
 „ fréquens de censure par lesquels Jesus at-
 „ taque les Pharisiens ne peuvent être la
 „ production d'une main juive. Sera ce
 „ donc sur les Chrétiens? mais aujourd'hui
 „ on pourroit nommer l'auteur, le lieu, le
 „ tems & les circonstances, & c'est ce que
 „ l'incrédule ne pourra jamais. Il est donc
 „ certain que les Livres saints sont du tems
 „ de ceux dont ils portent le nom, & ce
 „ qui acheve de nous en convaincre, c'est
 „ qu'ils n'avancent rien que de conforme
 „ aux usages, aux mœurs, à la religion &
 „ au gouvernement civil établi dans les lieux
 „ dont ils parlent; c'est que leurs livres sont
 „ célèbres dès leur origine, & cités par de
 „ grands hommes contemporains des Apô-
 „ tres, ou de leurs premiers disciples; par
 „ St. Clément connu de St. Paul; par St.
 „ Barnabé ou l'auteur de la lettre qui porte
 „ son nom; par Papias, St. Polycarpé, St.
 „ Ignace & d'autres; c'est enfin qu'ils sont
 „ cités & reconnus comme l'ouvrage des
 „ Apôtres; que peut-on exiger de plus pour
 „ prouver qu'eux-mêmes ont publié les mi-
 „ racles de Jesus-Christ? Ce que j'ai dit est
 „ donc vrai que ces miracles nous ont été
 „ transmis par des auteurs oculaires & con-
 „ temporains „.

Nous ne répéterons pas ici les éloges que
 Mr. de Montmorenci, évêque de Metz, a
 faits de cet ouvrage dans l'approbation qui
 est à la tête; nous en avons parlé lorsque

nous fimes pour la premiere fois connoître ces homélies auffi instructives qu'édifiantes & utiles à toutes les conditions des citoiens chrétiens.

Réflexions sur la section de la symphise du pubis, présentées & dédiées à Mr. Le Noir, conseiller d'état, lieutenant-général de police, par Mr. Piet, accoucheur, chargé par le gouvernement de secourir les femmes indigentes dans les accouchemens difficultueux. A La Haye, & se trouve à Paris, chez Didot le jeune. 1778.

SI les réflexions de Mr. Piet sont fondées, si les faits sur lesquels elles portent, sont rapportés avec fidélité, on ne peut que s'étonner de l'engouement général qu'a produit l'expérience du docteur Sigaud, & de la pompeuse approbation que la faculté lui a donnée *. Ce seroit-là une nouvelle preuve de l'extrême facilité qu'il y a d'accréditer des erreurs de tout genre, & de subjuguier la crédulité du public dans les choses où l'illusion ne semble pas même possible.

Mr. Piet prétend prouver que la section de la symphise est inutile, qu'elle est dangereuse, qu'elle a nécessairement les suites les plus desagréables, que la femme Souchot, par l'opération qu'elle a soufferte, est réduite au plus triste état & accablée d'infirmités très-fâcheuses. Nous ne garantissons ni les

* 1. Janv.
1778. p. 53.

faits qu'il rapporte , ni les réflexions dont il se permet de les accompagner ; mais les uns & les autres méritent l'attention du gouvernement , & on ne peut douter qu'il ne s'en occupera dès le moment qu'il en aura connoissance.

LE grand nombre de personnes qui , dans tous les pays , ont été les tristes victimes des effets produits par le cuivre destiné à la batterie de cuisine , a inspiré une juste défiance de ce métal pour la préparation des alimens. Depuis quelque -tems sur -tout on s'est élevé avec force contre ces terribles effets ; on a beaucoup déploré le malheur de ceux qui les avoient éprouvés : tous les papiers publics ont répété à l'envi des morceaux très-éloquens & très-pathétiques à ce sujet. Il étoit réservé à un simple artiste de remédier à ces funestes inconvéniens ; & c'est au sieur Bibrel , chaudronnier , de Beauvais en Picardie , qu'on va être redevable d'un service véritablement important pour l'humanité. L'académie-royale des sciences a nommé Messieurs Macquer , Cadet & Lavoisier , membres de cette académie , pour examiner un nouveau procédé pour étamer le cuivre destiné à la batterie de cuisine , par le dit sieur Bibrel , & ces examinateurs lui ont rendu le témoignage le plus favorable. Après avoir montré la différence qui se trouve entre l'étamage ordinaire , qui n'est à

proprement parler qu'une espece de vernis appliqué sur le métal, & qui ne peut résister long-tems au frottement, à la chaleur & à l'action des matieres qu'on y met, & l'étamage du sieur Bibrel, qui a résisté sans se fondre à la chaleur vive qu'on avoit donnée, ces Messieurs disent dans leur rapport, que pour s'assurer si ce dernier étamage ne contenoit aucune préparation nuisible à la santé, ils se sont rassemblés le 21 Novembre dernier, dans le laboratoire de Mr. Cadet, avec le sieur Bibrel, qui s'est déterminé à mettre sous leurs yeux toutes les matieres qu'il emploie à sa composition. " Nous pou-
», vons répondre, ajoutent-ils, que toutes
», celles dont il se sert peuvent être prises
», intérieurement, même à grandes doses,
», & qu'elles ne contiennent aucune sub-
», stance corrosive, ni arsenicale. Nous at-
», testons de plus qu'il ne met point de
», plomb dans sa composition, & qu'il n'y
», entre que de l'étain pur durci par un al-
», liage de fer de fonte, & de pur acier; &
», pour en être plus assurés, nous avons
», fourni nous-mêmes à l'artiste de l'étain fin
», en chapeau, dont nous étions sûrs. Après
», avoir examiné, avec le plus grand scru-
», pule, toutes ces matieres, & lui avoir
», fourni celles qu'on auroit pû suspecter,
», nous avons laissé opérer cet artiste sur un
», poëlon de cuivre, dont le poids étoit de
», 14 onces. L'étamage fini, le poëlon s'est
», trouvé peser une livre six onces. Il est donc
», entré huit onces d'étamage; ce qui est un

„ objet fort considérable, sur-tout en le com-
„ parant à cette espece de vernis de nos
„ batteries de cuisine. L'étamage de ce poë-
„ lon est terne; il n'a pas le brillant de l'é-
„ tamage ordinaire. Il est prouvé qu'on
„ pourroit le lui donner, en employant du
„ plomb dans sa composition; mais ce moïen
„ est trop dangereux. On doit préférer l'u-
„ tile à l'agréable. Ce défaut d'éclat fera une
„ pierre de touche pour mettre l'artiste à
„ l'abri des soupçons du plomb qu'on pour-
„ roit introduire dans cet étamage, dont la
„ limaille est attirable à l'aiman. L'inté-
„ rieur de ce poëlon n'étoit pas parfaitement
„ uni; mais l'artiste obvie à ce défaut par
„ le moïen du tour. Il sera difficile d'être
„ trompé sur la quantité d'étamage, en cal-
„ culant la hauteur, la largeur, l'épaisseur
„ du vaisseau, & l'épaisseur même de l'éta-
„ mage. Le prix de l'étamage ira à 40 sols
„ la livre, ce qui est à peu - près celui du
„ cuivre fabriqué. Ce prix, au premier coup
„ d'œil, paroît considérable, en comparaison
„ des dix sols qu'on donne pour l'étamage or-
„ dinaire; mais en considérant la solidité &
„ l'épaisseur de cet étamage, qui peut durer
„ plus long tems qu'une assiette d'étain qu'on
„ récupérerait journellement en-dessus & en-
„ dessous, il est aisé de sentir que ce sera
„ une très-grande économie, puisqu'on évi-
„ tera par-là de faire étamer continuellement
„ sa batterie. Mais quand il n'y auroit que
„ l'avantage d'éviter les risques des funestes
„ effets du cuivre. il devoit l'emporter sur

„ toute autre considération. On ne peut donc
 „ qu'applaudir à l'utilité d'un pareil procédé
 „ qui nous met à l'abri des dangers du cui-
 „ vre, & de ceux du plomb qui est la base
 „ des étamages des chaudronniers „ D'a-
 près le rapport de ces trois commissaires,
 l'académie a jugé qu'elle ne peut que don-
 ner son approbation à l'auteur pour un pro-
 cédé aussi avantageux. L'adresse du sieur
 Bibrel est chez le sieur le Roux, maître fer-
 railleur, près les Récollets, fauxbourg St.
 Laurent, à Paris.

LE sieur de Bernieres, écuyer, l'un des quatre
 contrôleurs-généraux des ponts & chaussées
 de France, membre de plusieurs académies, déjà
 connu par plusieurs inventions utiles & notam-
 ment par ses bateaux infubmersibles; dont on dési-
 reroit que l'emploi se multipliât davantage; dans
 un mémoire sur un rouet à filer des deux mains
 à la fois, vient d'exposer l'utilité de cette pra-
 tique, propre à occuper les personnes des deux
 sexes & de tout âge que renferment les maisons
 de charité, & à doubler le profit des femmes
 qui vivent du travail de la filature. Dans ce mé-
 moire, in-4°. avec figures; l'auteur s'éleve
 contre l'usage de donner dans la première édu-
 cation une préférence nuisible à la main droi-
 te sur la gauche (a) „

(a) Il y a long-tems qu'on considère
 cette préférence comme *nuisible*. Mais c'est
 peut-être à tort. La main acquiert de la
 force & de l'habileté par l'usage, cela est
 incontestable.

incontestable. La main gauche gagneroit donc si on abolissoit la préférence qui la tient dans l'inaction. Mais la main droite y perdrait, tant parce qu'elle seroit moins employée, que par ce que la nature ne fourniroit peut-être point aux deux mains le suc nerveux & les esprits vitaux en une quantité égale à celle qu'elle fournit à une seule. Or, l'on peut douter, s'il n'est pas plus avantageux à l'homme d'avoir une main moins forte, subordonnée à une autre qui ait de grandes ressources, qui puisse diriger & assurer les opérations de sa compagne, que d'avoir deux mains d'une force & d'une adresse médiocres.

Ceux d'entre Mrs. les professeurs de l'université de Leyde, qui sont chargés de l'administration du legs de feu Mr. Stolp, ont déterminé, dans leur assemblée ordinaire, une question de théologie naturelle, à l'éclaircissement de laquelle ils invitent tous ceux qui voudront prétendre au prix, dont ils sont les distributeurs, & qui consiste dans une médaille d'or, de la valeur de 250 florins de Hollande : voici la question : *Num solâ rationis vi & quibus argumentis demonstrari potest, non esse plures uno Deus ; & fueruntne unquam populi aut sapientes, qui ejus veritatis cognitionem, absque revelationis divinæ ad ipsos propagatæ auxilio, habuerunt?*

huerunt? C'est-à-dire : " Quelles font les
 „ preuves , que les seules lumieres de la
 „ raison fournissent pour démontrer l'unité
 „ de Dieu : & y a-t-il jamais eu des peu-
 „ ples ou des philosophes , qui aient connu
 „ cette vérité , sans qu'aucune révélation
 „ divine , parvenue jusqu'à eux , ait pû la
 „ leur faire reconnoître? „. Ceux qui tra-
 vaileront à répondre à cette intéressante
 question sont priés d'écrire leurs disserta-
 tions en latin ou en hollandois , en sorte
 qu'elles n'excedent pas 40 pag. d'impression,
 & de les faire parvenir franches de port ,
 avant le 1. Juillet 1779 , à Mr. le professeur
 Gaubius , secrétaire actuel du legs de Stolp.
 Ils sont avertis en même tems d'y joindre
 un billet cacheté , qui contienne leur nom
 & leur adresse , & sur lequel ils écriront une
 devise , qui doit aussi être mise à la tête de
 leur ouvrage. Le prix sera adjugé le 13 Oct.
 1779 ; & on n'ouvrira que le seul billet ap-
 partenant à la dissertation couronnée : les
 autres seront jetés au feu tout cachetés , à
 l'exception de ceux qui sont attachés aux
 pieces, lesquelles auront mérité l'*accessit*.



Ut, re, mi, fa, sol, la, si, ut, est le sujet de la dernière Enigme.

E N I G M E.

Symbole de la politesse,
 Ou bien de la rusticité,
 Selon que l'on me prend, ou selon qu'on me laisse,
 Je sers également & l'hiver & l'été;
 Mais rarement le petit maître
 Suit les loix de mon institut;
 Il ne me conduit point au but,
 Pour lequel on m'avoit fait naître.
 De mon caractère,
 Et chez beaucoup d'honnêtes gens,
 Aussi simple qu'une bergère;
 Quelques fois les métaux brillans
 Releyent mon teint mortuaire;
 L'obscurité triangulaire,
 Qu'on donne à ma rotondité,
 Recèle esprit, erreur, mystère,
 Malice, science & honte,
 Selon que le sort m'a jetté.
 Lecteur, tu serois un grand maître,
 Si tu pouvois me reconnoître,
 Je serois content de mon lot,
 Et ne servirois pas un sot.





NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 10 Avril.) La défaite totale du parti de Selim-Guerai se confirme ; tous les avis qu'on a reçus à ce sujet s'accordent à rapporter, que Sahib-Guerai aiant été informé que son compétiteur Selim-Guerai s'étoit posté avec ses troupes à la pointe méridionale de la Crimée, afin de pouvoir être facilement secouru par les navires partis d'ici pour cet effet, s'étoit hâté de former un cordon de ses troupes depuis Baluclava jusques près de Cassa, pour ôter à Selim-Guerai tous les moïens de tirer des vivres pour la subsistance de son armée ; de sorte que celle-ci éprouvant la plus grande disette des choses nécessaires à la vie, & ne voyant arriver aucun secours de la part des navires ottomans, commença à se révolter. Une grande partie de cette armée craignant de tomber au pouvoir de Sahib-Guerai, se donna la mort ; mais Selim-Guerai chercha son salut dans la fuite ; il s'embarqua avec un très-petit nombre des siens sur un léger bâtiment qui le transporta à Synope, où sur un des navires que la Porte a actuellement dans la Mer-noire. Le reste de son armée se voyant abandonné, songea à

se tirer de la cruelle situation, où il se trouvoit ; ils prirent tous sur le champ le parti de se rendre par capitulation à Sahib-Guerai, qui après les avoir reçus amicalement & leur avoir fait renouveler le serment de fidélité, reprit les rênes du gouvernement & resta seul maître de toute la Crimée. On attribue l'inaction de la flotte ottomane au peu de profondeur de la Mer-noire sur les côtes de la Crimée ; & l'on prétend que les navires n'ont pu s'avancer jusqu'à Baluclava, le seul port, sur-tout en hiver, qui pût recevoir de grands navires. L'on ajoute que plusieurs petits navires de cette flotte ont eu le malheur de périr ; & que d'autres ont été fort endommagés par le gros tems. Il se trouve encore 20 navires turcs dans la Mer-noire, y compris les quatre qui sont partis la semaine dernière ; & on est fort curieux d'apprendre ici des nouvelles de l'expédition qu'ils doivent faire.

L'exil de Murat-Mollah a été suivi de celui de ses beaux-freres Izel Effendi & Zuggest Effendi ; le premier, qui faisoit les fonctions de secrétaire pour les affaires secrètes auprès de Murat-Mollah, a été envoyé à l'île de Lemnos, & l'autre qui étoit nommé Mollah, ou juge du district de Smyrne, a été relégué à Manissa. — Le 24 du mois dernier, il s'est tenu chez le grand-visir un conseil extraordinaire auquel ont assisté tous les ministres du premier & du second rang sans distinction, tous les principaux officiers du gouvernement & tous les gens de loi.

On ignore qu'elles ont été les délibérations de cette assemblée ; mais par la disposition des choses, & les préparatifs de guerre que l'on ne discontinue pas, on présume assez vraisemblablement que les hostilités entre la Russie & la Porte ne tarderont pas à commencer ouvertement.

Nos troupes sont fortement retranchées aux environs de Choczym & leur nombre s'augmente de jour en jour ; il n'est pas moindre près de Bender où il doit être arrivé un Seraskier. On débite que le long du Pruth ils ont brûlé tous les villages & détruit toutes les églises grecques. On assure que le nombre des Grecs qui prennent la fuite est presque incroyable. Cinq mille hommes d'infanterie russe & quelques milliers de Cosaques sont passés dans les environs d'Yzyatin, où ils forment des magasins pour 80,000 hommes. La Porte a une flotte nombreuse sur la Mer - noire & ne discontinue pas de faire construire & d'armer un grand nombre de vaisseaux dans la vûe d'appuyer les Tartares qui lui sont attachés.

ALGER (*le 9 Avril.*) Le 17 de Mars dernier, un navire marchand anglois arriva ici de Port-Mahon avec cinquante canons de différens calibres pour les corsaires de cette régence. Le 19 du même mois, sept de nos armateurs, savoir, un de 24 canons, deux de 32, un de 20, deux de 18 & un de 10, sont partis de ce port, avec ordre d'aller croiser.

TANGER (le 13 Avril.) La frégate françoise la Gracieuse, commandée par le sieur de Vialis, capitaine de vaisseau, sur laquelle étoit embarqué l'ambassadeur que notre Souverain avoit fait passer en France, est arrivée dans ce port le 29 du mois dernier. Dès que cette frégate eut mouillé, elle fut saluée par les batteries de cette place de vingt-cinq coups de canon, qu'elle rendit coup pour coup. Le même jour l'ambassadeur, en débarquant, a été salué par la frégate & par le canon de la place. On a fait porter le lendemain au château les présens que le Roi de France envoie en cette cour, consistant en ouvrage de bijouterie, en services d'or & d'argent pour le thé & le café, en pendules, montres, sabres, porcelaines de Seve, en étoffes riches, draps & autres effets. Chaque jour on a envoyé à la Gracieuse des provisions de toute espece, & son commandant étant descendu à terre a été salué par les batteries de la place & par une décharge de mousqueterie. Ce capitaine aiant rempli sa mission, n'attend qu'un vent favorable pour mettre à la voile & suivre sa destination.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 21 Avril.) Sa Maj. l'Impératrice vient de signer un décret, par lequel il est enjoint au synode de faire mention, dans les prières publiques, de S. A. R. Mgr. le Grand-Duc Alexandre Paulowitsch, & de célébrer à l'avenir l'anniversaire de sa

naissance, le 23 Décembre, ainsi que le jour de sa fête, le 10 Septembre, jour où l'on fait commémoration du bienheureux Pierre Alexandre Newski. Lors de ces deux solennités, on tirera le canon dans tous les lieux de l'empire, où il y a de l'artillerie. — Le 4 de ce mois, le comte de Podewils, chambellan du Roi de Prusse, qui étoit venu de la part de ce Monarque pour complimenter Sa Maj. Imp. sur la naissance du Grand-Duc Alexandre Paulowitfch, s'étant acquitté de sa commission, a eu son audience de congé de notre auguste Souverain, ainsi que de L. Alt. I, & est retourné à sa cour. Le 5, le comte de Kaunitz Rittberg, chambellan de L. M. I. & R. A, général-major & chevalier de l'Ordre teutonique, eut de l'Impératrice sa première audience, dans laquelle il eut l'honneur de complimenter, au nom de ses Souverains, S. M. sur le même sujet : puis il fut conduit à l'audience du Grand-Duc & de la Grande-Duchesse de toutes les Russies qui reçurent ce seigneur avec distinction. — Le 18 au soir, la Newa débacla avec un grand fracas : elle étoit prise depuis le 27 Novembre de l'année dernière ; ainsi elle a été couverte de glace 142 jours de suite. L'hiver précédent, la débacle ne se fit qu'au bout de 170 jours. Le passage en fut ouvert hier au soir avec les cérémonies d'usage.

ASTRACAN (le 15 Mars.) La naissance du Grand-Duc Alexandre Paulowitfch, cause dans ces contrées la joie la plus vive : de-

puis plusieurs jours, ce ne font ici que fêtes & divertissemens; & notre gouverneur a donné, pour terminer ces réjouissances publiques, un repas magnifique, & un bal auquel assistèrent non-seulement la noblesse, & tous ceux qui remplissent les premiers emplois, mais encore les principaux d'entre les Kalmouckes, une foule de marchands, russes, persans, arméniens, chinois, indiens & des autres contrées de l'Asie qui avoient été invités par billets. On a dansé au son des instrumens européens & asiatiques. A ce festin, on comptoit plus de 200 couverts, & chacun des convives fut servi à la maniere de son pais, & traité avec une splendeur vraiment royale. Le palais fut illuminé, & l'on distribua du vin au peuple. Toutes les rues d'Astracan resterent illuminées durant toute la nuit.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 4 Mai.) Après tant de calamités & de revers, après la perte de ses biens & de ses honneurs, auxquels il s'est exposé en voulant devenir le sauveur de sa patrie, le célèbre prince de Radziwil, palatin de Wilna, est enfin arrivé, le 30 Avril en cette ville, avec le prince Jérôme, son frere, pour négocier sa réconciliation auprès du Roi. Le lendemain à cinq heures du soir, l'un & l'autre se rendirent au palais-royal sans aucune suite, d'autant qu'ils gardoient l'*incognito*. Le premier objet qui se présenta au palatin de Wilna au bas de l'escalier,

calier, fut le Prince-Primat du royaume qui n'étoit pas venu à sa rencontre, puisqu'il ignoroit son retour & qu'il sortoit de chez le Roi où il y avoit eu conseil. Cependant au milieu de l'escalier, le comte Alexandrowicz, vice-maréchal de la cour & castellan de Wisk, qui étoit mieux instruit du secret, reçut les deux princes & les introduisit dans l'appartement du Roi, qui s'entretenoit encore après la table avec quelques-uns de ses conseillers. Le Monarque apercevant les deux princes, fit quelques pas en avant & les reçut avec un air fort gai. Le palatin de Wilna aiant fait trois profondes révérences, baïsa la main de Sa Majesté, qui lui adressa la parole, & lui dit d'un ton familier : *Prince, après une aussi longue absence, je me réjouis de vous revoir en parfaite santé, & j'espère désormais jouir plus souvent de votre compagnie & de celle du prince votre frere.* Cette entrevue toucha jusqu'aux larmes ceux qui en furent les témoins. Le palatin de Wilna s'entretint ainsi avec le Roi & se retira avec le prince son frere. — Un gentilhomme polonois a fait offre à la cour de Vienne de mettre sur pied quelques milliers d'Oulans ; on ne sait si son offre sera acceptée. — L'Electeur de Saxe a cédé à vie le château de Mariemont, bâti par l'épouse du Roi Sobieski, au comte Rzewuski, maréchal de la cour, qui avoit témoigné quelque envie de l'avoir. Le comte Branicki, grand-maréchal de la couronne, doit faire en peu de jours

un voyage à Petersbourg; la commission dont il est chargé, ou la demande qu'il veut y faire, est encore un mystère. — La compagnie de commerce prussienne s'est déjà relâchée sur quelques articles importans. Elle ne prend plus maintenant que deux pour cent sur le tabac qu'elle fournit au royaume, & elle s'oblige de le livrer à la commission du trésor, qui en fera le débit. Le sucre & le café augmentent tous les jours de prix. Ce renchérissement est occasionné par la guerre de l'Angleterre avec ses colonies. — Les Juifs qui n'ont point d'affaires ici, ou qui ne font pas de commerce en gros, sont enfin partis de cette ville avec leurs femmes & enfans, & ont passé la Vistule au-dessus de Prague; quelques-uns se sont réfugiés dans les villages voisins, où plusieurs de leur religion tiennent auberge. Il en étoit entré ici un grand nombre après la confédération, parce que leurs maisons avoient été brûlées; mais comme il s'y étoit trop accru, il étoit nécessaire d'en purger Varsovie. Cependant l'exécution d'un ordre aussi rigoureux peut avoir des suites funestes: les propriétaires des maisons perdent le loier qu'ils en tiroient, & ces malheureux Israélites n'écoulant que leur désespoir, sont capables de tout. On en a déjà amené deux qui faisoient le métier de voleurs sur les grands chemins. Interrogés par le juge, ils ont avoué leur crime, en ajoutant que le désespoir les avoit portés à cet excès. Il est à présumer que la diète prochaine adoucira la rigueur de la

sentence, qui oblige ceux qui sont tolérés ici, à renvoyer jusqu'à leurs femmes & enfans. — On s'attend que la diète prochaine fera de grands changemens tant à l'égard du clergé que des religieux de l'un & l'autre sexe dans ce royaume. — On mande de la Bessarabie qu'il s'y assemble une armée de 80 mille Russes, à quelque distance de Bender. Les Ottomans de leur côté défilent & marchent vers la Crimée pour la plus grande partie. On est informé que trois Bachas de distinction sont entrés dans la Valachie à la tête d'une armée. Le Grand-Seigneur exige des habitans de Bosnie & de Servie cinq années de contributions en avance & leur permet l'émigration, au cas qu'ils ne veulent, ou ne puissent satisfaire à sa demande.

E S P A G N E.

MADRID (le 28 Avril.) Le 24 du mois dernier, la cour a enfin signé un traité définitif avec le Portugal; le public en ignore encore les articles; cependant on présume avec quelque fondement que ce traité diffère peu de celui qui fut signé le premier Octobre dernier. On sait déjà que l'île Ste. Catherine sera restituée au Portugal, sous la condition de n'y admettre aucun vaisseau étranger, mais seulement des nationaux; que le Portugal cède en toute propriété à l'Espagne une île qu'il possède sur les côtes d'Afrique, pour y établir un comptoir & pour y faire la traite des Nègres. Quant à

la ligne de séparation, des possessions des deux couronnes en Amérique, on n'en pourra parler qu'après avoir lu le traité. —

On attend à Cadix dans quinze ou vingt jours la flotte du Mexique, & il sortira incessamment de ce port une escadre pour aller à sa rencontre. La cour a reçu avis de Buenos-Ayres que l'escadre du marquis de Cafatilly, & le convoi de bâtimens de transport pour les troupes qui se rassemblent à Monte-Video, ne pouvoient en partir qu'au commencement d'Avril, & qu'en conséquence ils n'arriveroient à Cadix que vers la fin de Juin.

CADIX (le 16 Avril.) Les vaisseaux de guerre espagnols le Phénix, de 80 pièces de canon, le St. Léandre, de 54, & la frégate la Ste. Monique, de 26, sont arrivés en cette baie le 20 du mois dernier, venant de Carthagene du Levant, & étant entrés tout de suite au Puntal, ils s'y sont réunis à l'escadre qui s'y trouve au nombre de 22 vaisseaux de ligne, quatre frégates, deux flûtes & deux brûlots, sous les ordres du sieur de Cordova, qui d'abord avoit arboré son pavillon de lieutenant-général sur le vaisseau la Ste. Elisabeth, en attendant l'arrivée du Phénix, sur lequel il l'a arboré depuis quatre ou cinq jours : cette escadre, qui est en trois divisions, dont la première commandée par le sieur de Cordova, la seconde par le sieur de Gaston, chef d'escadre, & la troisième par le sieur del Portigo, brigadier des armées navales, a ordre de se

tenir prête à appareiller, en tout ou en partie au premier avis de la cour.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 3 Mai.) Le Roi a nommé ministre à La Haye Mr. de Saint-Saphorin qui avoit été jusqu'ici revêtu de ce même caractère près de Sa Maj. Catholique. Mr. Caillard, chargé des affaires de la France en cette cour, a notifié par écrit à Son Exc. Mr. le comte de Bernstorff, ministre au département des affaires étrangères, que le Roi son Maître venoit de conclure un traité d'amitié & de commerce avec les Américains. La cour fait équiper sept à huit vaisseaux de guerre. — Sa Maj. vient de faire publier une ordonnance, portant que tous ceux qui auront contrevenu aux précédentes ordonnances, relativement à la fabrication de l'eau-de-vie, & après le délai fixé par Sa Maj. même, ne pourront plus être inquiétés, & que toute recherche à ce sujet, passé le tems fixé, sera nulle.

Mr. de German, lieutenant d'artillerie au service d'Hollande, fit, le mois passé, en présence de plusieurs officiers du corps royal d'artillerie, quelques essais pour faire sauter la glace, au moien d'un procédé qu'il a récemment découvert. Ces essais ont réussi; en sorte que la découverte de Mr. de German est très-intéressante, d'une utilité générale, sur-tout pour ceux qui vont dans la Mer-glaciale, à la pêche de la baleine. Quand les

glaces s'étendent ; se rassemblent , le vaisseau qui s'y trouve engagé , peut en un instant faire sauter la glace. Dans le cas d'un incendie , cette même découverte sera d'un très-grand avantage ; car on pourra rompre fort promptement la glace pour avoir de l'eau ; enfin , si le passage d'un fleuve ou d'une rivière , est intercepté par la glace , on pourra également la rompre à très-peu de frais. —

Par deux nouveaux réglemens du collège de la chambre royale , on ne recevra plus à la caisse du Roi , aucune pièce de monnoie de vieil argent ni de cuivre , à compter du premier Juin prochain ; mais les possesseurs de ces pièces pourront porter les especes de vieil argent à l'hôtel des monnoies , où on leur en donnera la valeur intrinsèque. Quant aux pièces de cuivre , elles ne seront point acceptées , pour aucun prix. — Le gouvernement a donné une récompense de cent écus , monnoie de cuivre , à chacun des neuf paisans , qui par leurs soins & leurs travaux , ont rendu fertiles des terrains en friche & stériles ; on a distribué aussi plusieurs autres prix de ce genre , & l'on espère que ces récompenses ranimeront beaucoup l'agriculture.

I T A L I E.
R O M E. (le 30 Avril.) Les individus de la feue Société semblent respirer sous le pontificat de Pie VI. Plusieurs d'entr'eux sont promus de tems en tems à des dignités ecclésiastiques. Il en fut nommé un il y a

déjà quelques années vicaire apostolique de l'Eglise romaine dans l'Electorat de Saxe. Deux autres en Pologne ont été déclarés, l'un évêque & l'autre abbé commendataire. La Maison d'Autriche a été à leur égard libérale d'évêchés, d'abbayes, de prévôtés mitrées & de canonicats. A la priere de presque toutes les églises d'Irlande, du séminaire hibernois de Paris en corps, des deux nonces en France & dans les Pais-Bas, de l'archevêque de Paris, laquelle se trouve appuyée de la recommandation de la cour de France au cardinal de Bernis, ambassadeur auprès du St. Siège, le Souverain Pontife vient encore de nommer à l'évêché de Limerick, en Irlande, l'abbé Buttler ex-Jésuite, d'une illustre famille de ce royaume. Un seul assesseur de la Propagande lui donnoit l'exclusion, & couroit chez les cardinaux pour lui enlever leurs voix, en leur disant : *guardi bene vestra Eminenza, il Buttler è stato Gèsuita* ; mais ce qu'il y avoit de plus plaisant & ce qui a fait rire un peu nos Romains, c'est que le même recommandoit, sans le savoir, un autre ex-Jésuite, & qu'il n'eut pas dû ignorer que Clément XIV par son fameux Bref qui supprimeoit la Société de Jesus, & qui a été approuvé par les principales cours de l'Europe, rendoit aux individus dispersés le droit de prétendre aux dignités de l'Eglise, dérogeant en ce point au Bref de Grégoire XIII, qui les avoit déclarés inhabiles à en posséder.

Le comte de Sagramoso, Véronois de

nation & bailli de l'Ordre de St. Jean de Jérusalem, arriva ici la semaine dernière, & le 21, le cardinal Pallavicini, secrétaire d'état, lui donna un superbe repas. Ce Seigneur, par ses longs voyages & ses négociations pour le service de sa Religion dans les cours de Pologne, de Prusse, de Russie, ainsi qu'à Vienne; a procuré par sa pénétration, son habileté & son activité, de grands avantages à cette Religion, ayant recouvré pour elle dans les états qu'il a parcourus, seize commanderies & un prieuré.

Dans l'excavation qu'on continue de faire pour le compte de la révérende chambre dans le territoire de Civita - Vecchia, on a trouvé nouvellement 122 pieces de monnoie d'or valant intrinséquement 44 paoli chacune, ce qui monte en tout à la somme de 536 écus & 8 paoli. Parmi ces pieces il y en a 13 fort précieuses portant l'empreinte de plusieurs Empereurs & Impératrices depuis Néron jusqu'à Adrien, & on y remarque principalement Julie, Titus & les trois femmes de Trajan. — Parmi les restes des anciennes magnificences de Rome on trouve la ville renommée de Laurento, où étoit située la maison de campagne de Pline, changée actuellement en une bonne métairie appartenante au baron del Nero, Florentin, & nommée *Tor paterna*. On a entrepris dans cet endroit une excavation pour le compte du prince Chigi, afin de découvrir les précieux monumens d'antiquité qui doivent y être enfouis; & à la vérité on y a trouvé deux

très-beaux bustes de marbre de Paros, de travail grec, représentant l'Empereur Marc-Aurele & l'Impératrice Faustine son épouse.

NAPLES (le 28 Avril.) Le Roi vient de nommer major-dôme de semaine Dom François Spinelli, fils du prince della Scalea, grand-maitre de la maison de la Reine, & Dom Dominique Spinelli, fils de la princesse di Cariati, gouvernante de la famille royale. Sa Maj. a en même tems accordé la clef de chambellan aux chevaliers Onorato Gaétani marquis del Gallo, Dom Diegue Branciforte & Dom Gaétan Filingeri. — Un Bfès du Pape autorise l'auditeur de la nunciature à faire avec Dom Joseph Pucci député par la cour, la visite des chartreuses qui sont dans ce royaume, & à lever un état de leurs revenus, d'après lequel la cour prendra les résolutions qu'elle jugera être les plus avantageuses au bien public. On se rappellera qu'il s'agit de mettre ces chartreuses en commende.

GENES (le 1. Mai.) Le 17 du mois passé, il arriva de Marseille un bâtiment national, dont le patron a déposé que le 15 il avoit vû au delà de 14 vaisseaux de ligne françois & frégates, faisant route vers le couchant, & partis de Toulon, où il y en avoit encore beaucoup d'autres prêts à mettre à la voile. — Le bruit se confirme qu'il y a une révolte dans une des possessions des Espagnols en Amérique. On écrit de Quito dans le Pérou qu'à l'occasion d'un nouvel enregistrement d'Indiens qu'on y

vouloit faire , les dits Indiens se souleverent dans un village des environs , & qu'après avoir massacré les commis & employés à l'enregistrement , ils marcherent vers la ville , où le gouverneur qui voulut les repousser à force ouverte , fut tué avec environ mille habitans & miliciens ramassés à la hâte. On ajoute que ces Indiens ont député vers les tribus des Indios - bravos qui sont répandus dans l'intérieur de l'Amérique , & on craint que cette affaire n'ait des suites funestes. On a tout lieu de croire que cette émeute a été fomentée par des ennemis étrangers. — L'emprunt de deux millions de florins , fait ici pour la cour de Vienne , a été aussi-tôt rempli : elle auroit pû trouver une somme plus considérable , si elle l'eût désirée.

LIVOURNE (*le 30 Avril.*) Le 19 après-midi , l'ambassadeur du Roi de Maroc aiant fait ses adieux , s'embarqua sur le vaisseau marchand russe le St. Paul , armé en guerre , dont il fut salué ainsi que de la forteresse par 13 coups de canon. Le 20 , à dix heures du matin , cette frégate fit voile de conserve avec une autre vers Gibraltar , pour conduire delà le dit ambassadeur dans un des ports des états de Maroc.

A L L E M A G N E .

RATISBONNE (*le 4 Mai.*) Dans la séance du 10 du mois dernier , la diète a fixé ses vacances de Pâques à 15 jours. L'envoie électoral de Mayence a communiqué à l'Assemblée

l'assemblée un verbal ou mémoire, contenant l'exposé des droits & prétentions, que la Maison ducale de Mecklembourg croit avoir sur le landgraviat de Leuchtemberg & sur d'autres fiefs de l'Empire, vacans par la mort du feu Electeur de Baviere. Voici les motifs qu'elle y allegue pour fonder sa demande.

I. Qu'Albert, surnommé le Beau, Duc de Mecklembourg, a donné, par ordre de l'Empereur Charles-Quint, du secours à Christian, Roi de Dannemarck, tant en personne qu'en lui fournissant des troupes.

II. Que le même Empereur promit au Duc Henri de Mecklembourg, en qualité de conseiller imperial, un revenu annuel de 1500 florins, pour se servir de lui tant en des ambassades qu'à d'autres affaires; en laquelle qualité il seroit traité à tous égards comme les autres Princes, qui avoient aussi le titre de conseillers imperiaux.

III. Que le Roi des Romains, Ferdinand I, avoit fixé des revenus au Duc Jean-Albert de Mecklembourg, en qualité de conseiller, à la somme de 2500 florins; & qu'en revanche celui-ci s'étoit engagé à fournir à la premiere réquisition mille hommes de cavalerie & un régiment d'infanterie pour le service & à la solde du Roi des Romains.

IV. Que les Empereurs Maximilien II, & Rodolphe II, promirent au Duc Christophe de Mecklembourg un revenu annuel de 1500 couronnes d'Empire, en récompense de ses services militaires.

V. Que la Maison de Mecklembourg a prêté à l'Empereur Rodolphe II une somme de 10 mille couronnes d'Empire.

VI. Qu'il existe encore une prétention d'un demi-mois d'arrérages, dû au Duc Ulric de Mecklembourg, pour lui & ses gentilshommes, à titre d'une campagne faite par eux en Hongrie, à la réquisition & sur les ordres de l'Empereur Rodolphe II.

VII. Qu'il est dû une indemnité, à titre des pertes, que la Maison ducale & les domaines de Mecklembourg ont souffertes dans le siècle dernier & au commencement du présent par la guerre du Nord.

VIII. Enfin la Maison ducale fonde ses prétentions sur le traité de paix de Westphalie, par lequel il lui a été promis une récompense pour les services, qu'elle avoit rendus, en procurant la paix à l'Empereur & à l'Empire; promesse à laquelle il n'a point été satisfait, au moins non de la manière, qu'il y a été stipulé.

L'assemblée de la diète fut très-nombreuse, le 27 Avril; tous les envoiés électoraux & 12 envoiés de Princes y ont assisté; ce qu'on n'avoit pas vu depuis plusieurs mois. L'Electeur Palatin a fait communiquer à ses co-états des copies du *pro-memoria* suivant.

La députation ministériale, nommée par Son Alt. Elect. pour régler les limites de la portion occupée au nom de S. M. l'Impératrice-Reine, a eu l'honneur de mettre sous les yeux de Mr. le chambellan & conseiller de cour baron de Lehrbach, envoyé ici par S. M. I. & R. l'original de l'acte de partage du duché de Bavière fait en 1353, & de lui en remettre une copie vidimée, avec la note ci-jointe, dans l'espérance qu'en revanche l'on communiqueroit également la lettre d'investiture, accordée en 1426 par l'Empereur Sigismond au Duc Albert d'Autriche, & sur-tout qu'on restitueroit à Son Alt. Elect. les 21 bailliages & territoires, appartenans à l'électorat de Bavière, & occupés contre la teneur de l'acte de partage, apparemment d'après des informations erronées. Son Alt. Elect. désire avec d'autant plus d'ardeur l'accomplissement

volontaire de ses vœux à cet égard, qu'elle est essentiellement intéressée, ainsi que ses sujets, à l'accélération de cette restitution, puisqu'il est à craindre, que dans l'intervalle l'on ne continue à étendre chaque jour de plus en plus la portion du gouvernement de Straubing dans cette partie des païs électoraux. Encore récemment l'on vient de recevoir avis de l'occupation du bailliage d'Obernberg, situé dans la portion électorale, & de plus de 300 fermes, situées tant sous la justice de Ried que dans l'économie d'Uttendorff, avec le territoire de St. Martin. Vu donc que cette occupation est ouvertement contraire à la convention du 3 Janvier, dans laquelle on s'est référé à l'état des possessions de la ligne de Straubing, tel qu'il avoit été réglé en 1353; l'on prie instamment Leurs Exc. Mrs. les ministres impériaux & roïaux de diriger les affaires à leur cour, de façon qu'on restitue avant toutes choses à Son Alt. Elect. les 21 bailliages & territoires, qui ne sont pas nommés dans l'acte de partage, avec la portion récemment occupée, ainsi qu'il vient d'être dit, dans les juridictions de Ried & d'Uttendorff; & qu'on lui communique également la lettre d'investiture de 1426, afin qu'on puisse éclaircir avec certitude la situation des autres territoires, nommément compris dans l'acte de partage.

A Munich, le 11 Avril 1778.

Le bruit couroit depuis quelque tems, qu'il s'étoit répandu de la fausse monnoie au coin impérial: ces jours-ci l'on en a vû circuler

dans ce païs. Ce sont des piéces de 7 kreutzer avec l'empreinte de Charles VI. L'on prétend, que ces piéces, qui ne valent que 3 kreutzer, ont été importées de l'étranger.

— Les recruteurs impériaux répandus dans la partie de la Baviere possédée par la Maison d'Autriche, se promenant dans les principales villes au son du tambour, pour exciter les jeunes gens à se faire enrôler. Quelques-uns de ces recruteurs ont cru pouvoir faire la même chose ici, sans en avoir requis la permission du magistrat. La première sentinelle a fait inutilement refus de les laisser entrer; mais à la seconde porte, un bas-officier avec quelques-uns de ses soldats s'est opposé si vivement à leur passage, que ces recruteurs ont été obligés de céder, & de s'en retourner comme ils étoient venus. Depuis ce jour-là l'officier recruteur, qui séjourne ici, a demandé formellement au magistrat la permission d'un enrôlement public; & la musique militaire, nommée *turque*, qu'on emploie à cet usage. L'une & l'autre lui ont été accordées sans difficulté; & dès le premier de ce mois il a fait usage de cette permission.

VIENNE (le 3 Mai.) La cérémonie du lavement des piéds de douze pauvres vieillards, qui formoient entr'eux 1016 ans, n'a pas eu lieu, à cause de l'absence de l'Empereur; mais ils ont eu leur repas & le présent accoutumés. Son A. R. Mad. l'Archiduchesse Marianne, lava les piéds au nom de Sa Maj. l'Impératrice, à douze vieilles fem-
mes

mes qui forment entr'elles l'âge de 1053 ans : toute la semaine s'est passée dans le silence, le recueillement & la dévotion la plus exemplaire. Le jour de Pâques S. M. l'Impératrice a donné audience à plusieurs personnes de distinction, après le Service divin, & a dîné en famille. — Le comte Rodolphe de Salbourg, chambellan actuel de L. M. I. & général-major dans leurs armées, a épousé le 27 du mois dernier, la comtesse Marie-Anne de Kinsky, fille du maréchal prince de Kinsky, chevalier de la Toison-d'or, commandeur de l'Ordre-royal de Marie-Thérèse, conseiller intime d'état &c, & dont l'illustre mere est née comtesse de Hohenzollern-Arzberg. — Le 30 au soir, S. M. l'Impératrice-Reine & L. A. R. Mesdames les Archiduchesses Marie-Anne, Marie, & Marie-Elisabeth, accompagnées de toute la cour se rendirent au château de Schönbrunn.

Il arriva le 28 un courier de Pétersbourg, porteur, dit-on, de dépêches par lesquelles l'Impératrice de Russie déclare que dans le cas d'une guerre, elle veut garder la neutralité, & qu'elle ne donnera aucun secours, soit directement, soit indirectement, à aucun des deux partis; mais qu'elle regardera comme ennemi celui qui tenteroit, en Pologne, quelque entreprise contraire au dernier traité. S. M. l'Impératrice a fait présent au courier d'une bague de brillans d'une grande beauté, & a dépêché aussi-tôt un autre courier à Pétersbourg. — Le 29, l'ambassadeur russe donna un grand bal masqué pour

la noblesse dans l'Augarten. Il paie au traiteur un demi-souverain d'or par personne; la table étoit de 800 couverts. Il y eut le 1er. Mai un grand feu d'artifice aux fraix du prince Gallitzin, & le 3, ce prince donna une troisième fête. On dit que la Souveraine lui a fait remettre 20,000 roubles, pour toutes ces dépenses extraordinaires. — On doit faire une visite-générale dans tous les païs héréditaires pour lever 36 mille hommes. Les levées se continuent toujours avec la même ardeur. On a fait partir 12 chariots chargés d'especes pour l'armée de Bohême. On en fit également partir le 1er. de ce mois la plus grande partie du corps des pontonniers avec 120 chariots pour la même destination: le reste a dû suivre le 4. On y a acheté depuis peu 9 mille chevaux, de sorte qu'en ne comptant un cheval qu'à 50 florins, ce seul objet monte à 450 mille florins. Le royaume de Bohême livre pour sa part 800 mille boisseaux d'avoine pour l'armée & la Hongrie 1200 mille; les cinq mille bœufs par mois, que ce royaume fournit à la même armée, y sont tués, & la livre ne coûte que 5 kreutzer. — Par une nouvelle ordonnance, il est défendu à tout particulier d'employer plus de 600 florins à la construction ou réparation d'une maison. Pendant la dernière guerre, il avoit été rendu une semblable ordonnance, dont l'objet est d'empêcher les riches propriétaires d'employer leur argent & de frustrer par-là la

pour des secours dont elle pourroit avoir besoin.

Un officier du régiment de Berlichingen a disparu avec une partie de la caisse du régiment. Il avoit servi, durant la dernière guerre, dans l'armée de S. M. Prussienne; mais ayant été fait prisonnier par les troupes autrichiennes, il entra au service de LL. MM. II. On soupçonne qu'il avoit le dessein de rejoindre son ancien maître. Il a été cité publiquement par les rues de cette capitale, au son de la trompette, pour qu'il eût à comparoître dans le délai de six semaines devant le conseil de guerre, sous peine d'être traité suivant toute la rigueur des loix militaires. Nous apprenons qu'il vient d'être arrêté à Stockerau. — Tous les officiers de cavalerie ont reçu de la générosité de LL. MM. II. un cheval de remonte; & l'augmentation de deux kreutzer de solde pour les soldats, a commencé du 1^{er}. de ce mois. Ces marques de bienveillance ont ranimé l'ardeur de nos troupes; & elles n'attendent que l'occasion de la faire éclater. — La caisse de l'armée est partie depuis peu. Nous apprenons d'Olmütz qu'on y a démoli un très-beau convent, dont la situation n'étoit pas favorable aux fortifications. Pour dédommager les religieux de ce monastere, on leur a donné un autre édifice très-considérable.

PRAGUE (le 5 Mai.) L'Empereur a fait publier en cette ville le 2 de ce mois un pardon général en faveur de tous les déser-teurs de ses armées qui se présenteront dans

les mois de Mai, Juin, Juillet & Août inclusivement. S'ils ne sont coupables que de défection, & s'ils n'étoient plus en état de faire le service, ils auront la liberté de rester dans le pais. Mais ceux qui laisseront écouler ce terme ne pourront plus profiter d'aucun pardon. — Les troupes prussiennes étant presque toutes arrivées, le Roi a fixé son quartier-général à Schoenewalde. On n'a encore aucun avis certain que les troupes impériales aient occupé le camp qui leur avoit été tracé. Les Prussiens agissent avec beaucoup de réserve sur les frontieres, & c'est ce qui fait qu'entre la Bohême & la Silésie il y a peu de communication.

MUNICK (le 7 Mai.) Le 26 Avril, jour auquel la fête de St. George, patron de l'Ordre de ce nom, avoit été transférée, le Sérénissime Electeur Palatin, Duc de Bavière qui, dès le 15 Mars dernier, s'étoit déjà revêtu des marques de cet Ordre, parut pour la première fois en public, vêtu de l'habit de cérémonie dans sa qualité de Grand-Maître dudit Ordre, & célébra cette fête avec les mêmes formalités & tout l'appareil introduits & observés par feu l'Empereur Charles VII de très-glorieuse mémoire, son restaurateur, ainsi que par le dernier Electeur de Bavière, mort depuis peu. Le baron de Fechenbach, grand-chanoine de Wurtzbourg, évêque de Tenarie *in partibus* & membre de cet Ordre, officia pontificalement à cette occasion, assisté des commandeurs & chevaliers ecclésiastiques. Le fils aîné de Mr. le baron

de Weichs , vice-don de Straubing , fut créé chevalier de cet Ordre. Puis Son Alt. Sér. Electorale dîna seule à une table placée sous un dais & servie par les gentilshommes de la bouche. Les grands - croix & commandeurs avoient leur table à la droite de l'Electeur , & les chevaliers à la gauche. Le soir , ce Prince parut au jeu , & au concert qui fut exécuté dans la salle des Empereurs , où toute la cour & les dames principales de la ville s'étoient rendues ; mais Mad. l'Electrice , ni Mad. la Duchesse de Baviere , douairieres , ne s'y trouverent pas , non-plus que les dames de leur cour. — La semaine dernière , tous les fiacres & chevaux de louage qu'on put avoir à Munick , furent ramassés par ordre de la cour : on les employa à traîner des chariots sur lesquels on chargea des coffres pesans , sans dire à personne ce qu'il y avoit ; on les envoia du côté d'Ingolstadt , Amberg & Fichtelberg. Il étoit défendu de fouiller ce qu'on transportoit. — Peu après que nos régimens eurent reçu la permission de finir leurs manœuvres au mois de Mai , & qu'on leur eut expédié des semestres , il survint un contre-ordre de ne laisser partir aucun homme. On leva à Stadt-am-hoff un régiment d'infanterie qui ne sera composé que des sujets de l'Autriche-Bavaroise , qui auront habit bleu & parement rouge. On trace un camp pour seize mille hommes dans les environs de Straubing , & on y voit passer quantité de chariots de poudre. — On apprend que la cour de Vienne

fait élever des redoutes autour des salines de Wieliczca pour les mettre à l'abri de toute surprise. Plus de 200 païsans travaillent journellement à des retranchemens, qui seront garnis de canons & de troupes qu'on attend de Zamosk. D'ailleurs, quinze mille Autrichiens doivent bientôt former un camp dans ces environs-là.

BERLIN (*le 8 Mai.*) Le Roi fait donner par mois à chaque femme de soldat un écu & à chacun de leurs enfans 12 bons gros, tant que les maris seront en campagne. Sa Majesté a dispensé le duc de Brunswick-Bevern, gouverneur actuel de Stettin, de faire cette campagne, en lui témoignant sa satisfaction sur ses services passés. La garde des houffards pour le prince Henri de Prusse n'est point d'une création nouvelle; le Monarque son frere la lui avoit accordée long-tems avant la guerre dont on est menacé. Le 14 du mois dernier, Sa Majesté se rendit au quartier-général à Schoenewalde. Les régimens qui sont à Berlin, de même que ceux qui se trouvent sur les frontieres de Silésie, feront halte aussi long-tems que l'armée qui vient de Prusse fera sur l'Oder. On pense que cela occasionnera un retard de dix à douze jours, dans la marche des troupes prussiennes.

BRANDEBOURG (*le 10 Mai.*) Le comte de Cobenzel, envoyé de Leurs Maj. Imp. & R. à Berlin, aiant reçu le 29 Avril un exprès de sa cour, a eu ensuite plusieurs conférences avec les ministres du Roi: l'on en

augure favorablement pour la continuation de la paix , d'autant plus qu'on croit savoir que l'Impératrice-Reine désire ardemment de la conserver. Sur ce que quelques troupes légères de l'armée impériale avoient fait une invasion dans la Silésie, le Roi a écrit, dit-on, de sa propre main, une lettre au feld-maréchal baron de Laudon, pour lui demander, *s'il devoit considérer ces hostilités comme une déclaration de guerre.* Mr. de Laudon a désavoué non-seulement la licence de ces maraudeurs ; mais il les a aussi fait punir de la manière la plus rigoureuse. Les deux colonnes de troupes, commandées par le prince de Prusse & par le prince Frédéric de Brunswick, ont déjà joint l'armée de Silésie ; & celles qui viennent de Pologne ont atteint Francfort sur l'Oder, excepté le régiment de Steinwehr & les grenadiers de Behr, dont la marche a été retardée parce qu'ils escortent l'artillerie ; ceux qui sont destinés pour l'armée du Roi, sont arrivés par Posen dans la Silésie ; de sorte qu'il n'est resté dans la Prusse que le régiment de Timpling & la milice que l'on a mise sur pied.

— L'épouse du général comte de Finken-stein, chef d'un régiment de dragons, aiant demandé au Roi la permission de suivre son époux en campagne, Sa Maj. la lui a accordée ; mais peu après ce Monarque a dispensé cet officier de faire la campagne & l'a pourvu du gouvernement de Königsberg en Prusse.

FRANCFORT (le 10 Mai.) Quoique les préparatifs de guerre, qui se font sans

discontinuer tant dans les états prussiens que dans ceux de la Maison impériale, prouvent qu'il n'y a jusqu'ici aucune certitude d'accordement, l'on écrit cependant de plus d'une part, qu'on n'est point sans espoir de voir se réaliser un événement aussi désirable. Un troisième *pro-memoria*, que le baron de Riedesel, envoyé de Prusse, a remis à Vienne le 6 Avril, n'y a pas été, dit-on, contraire; & deux estafettes, qui y sont arrivées vers la fin du mois, ont apporté des dépêches, tendantes à la même fin. Les deux armées de Silésie, très-proche l'une de l'autre, évitent soigneusement des hostilités; & elles ont été sévèrement défendues aux patrouilles respectives. L'on rapporte que, le feld-maréchal de Laudon ayant ordonné, il y a quelques jours, à un lieutenant-colonel d'aller occuper un défilé important près de Trautenau à la tête d'un bataillon de grenadiers, l'on apprit qu'il y avoit d'autant moins de tems à perdre, que les Prussiens avoient les mêmes vûes. Le lieutenant-colonel les prévint avec la plus grande promptitude; &, à peine se fut-il retranché dans son poste, que le corps prussien s'y présenta; mais, voyant qu'il avoit été prévenu, il retourna sur ses pas, sans tenter aucune hostilité. L'on ajoute, que le brevet de colonel a été la récompense de la promptitude avec laquelle l'officier s'est acquitté de sa commission. Une nouvelle néanmoins, qui ne s'accorde pas avec ces dispositions pacifiques, c'est la réquisition qu'on dit avoir été faite par la cour de Vienne à

l'Electeur Palatin , de lui fournir le corps auxiliaire promis par le traité de partage. Le baron de Lehrbach , ministre impérial à Munick , a , dit - on , reçu l'ordre de faire cette demande par un courrier arrivé vers la mi - Avril. Si l'avis est fondé , la neutralité de la Baviere sera peu praticable ; & dans ce cas il paroît que la Saxe abandonnera aussi la sienne : du moins les préparatifs , qui se font dans cet électorat depuis trois semaines , indiquent qu'on y doute de la possibilité de la garder.

On mande de Vienne qu'on y travaille à faire 40,000 uniformes complets ; qu'il y est arrivé depuis peu un transport de sept mille chevaux venant de la Styrie & 2800 mulets que la cour impériale a fait acheter en Italie. Il est réglé que chaque régiment de campagne aura sept pieces de canon : savoir , deux de six livres de balle , quatre de quatre , & un obusier. Toutes les recrues qui sont enrôlées à Vienne , ou qui le sont dans les autres états autrichiens , quoique non équipées , sont sur le champ envoyées à l'armée. On a doublé le nombre des ouvriers dans les arsenaux & on a redoublé d'activité à préparer tout ce dont les armées peuvent avoir besoin. Le comte Emmerick Esterhazy , général de cavalerie , dont les talens militaires sont généralement reconnus , est arrivé par ordre de la cour à Vienne , venant de la Hongrie , où il avoit le commandement des troupes ; mais on ne fait dans laquelle des deux armées il sera employé. — Les

magasins saxons se remplissent. Le bailliage de Mersebourg livre pour sa part dix-neuf mille boisseaux de grain, mesure de Dresde, le boisseau à un écu. Ces préparatifs de pure précaution se continuent toujours : chaque régiment est pourvu de canons & de quinze quintaux de poudre. On débite que les troupes prussiennes ont quitté Halle, & dirigé leur marche vers Torgau.

DRESDE (le 6 Mai.) L'Electeur a donné au comte de Solms, le plus ancien lieutenant-général d'infanterie, le commandement du cordon que nos troupes forment vers les frontieres de la Boheme ; il peut se faire aussi qu'en cas de besoin, elles forment un camp près de Maxen. — On nous écrit de la Boheme, que l'on vient de tracer un camp près de Liebofitz. — Les établissemens de magasins que font les Prussiens, sont très-avantageux à la maison des orphelins de Torgau ; les administrateurs de cette maison, ont loué au plus haut prix les greniers & plusieurs chambres. Il y a trente enfans employés aux travaux de ces magasins qui rapportent chaque jour un produit de 120 groches, à quatre groches que les Prussiens donnent à chacun d'eux par journée. Messieurs Fischer, conseiller de guerre, & Zennosen, conseiller des finances, ont été nommés inspecteurs des magasins & de la boulangerie de campagne. — Mr. Jean-Auguste-Henri de Roeder, qui a fait jusqu'ici les fonctions de chancelier, a été déclaré ministre de conférence & conseiller intime d'état, aiant voix

& séance dans le conseil intime : le Sérénissime Electeur a en outre élevé Mr. Zanthier colonel du régiment de l'Electrice, & Mr. de Grünberg qui l'étoit de celui du prince d'Anhalt, cuirassiers, au grade de généraux-majors, le premier d'infanterie & le deuxième de cavalerie. Son Alt. Sér. a nommé en même tems mestre-de-camp général de ses armées Mr. Fæsch, colonel du corps du génie, en lui accordant le rang de général-major d'infanterie. — Nos troupes se sont mises en marche le 30 Avril pour camper entre Dresde & Pirna. On travaille nuit & jour dans l'arsenal ; & l'on a déjà rassemblé un grand nombre de chariots pour les munitions & les bagages.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 14 Mai.) Le Roi partit d'ici le 24 du mois passé à 9 heures & demie du matin, & arriva le 25 au Nore ou à l'embouchure de la Tamise ; il vogua le long des vaisseaux de guerre, qui y mouilloient aux ordres du contre-amiral Campbell. Tous ces navires & les forts sur le passage firent le salut roial de 21 coups de canon. Le Roi mit pied à terre à Chatham, & fut reçu par le lord Amherst & par tous les officiers de l'amirauté. Sa Maj. prit quelques rafraichissemens à la maison du commissaire ; après quoi elle alla voir les travaux des chantiers : elle monta à bord du Londres, vaisseau de 90 canons en reconstruction, du

Suffolk de 74 & du Léandre de 50, qu'on bâtit actuellement. Elle examina ensuite les forges, les magasins, particulièrement ceux où l'on conserve le bois, les corderies &c. A midi & demi elle retourna au yacht, & descendit de nouveau à terre à 5 heures de l'après-midi, pour voir l'Alfred, vaisseau de 74 canons en construction, plusieurs autres magasins, le dépôt des ancres, ceux de l'artillerie, des munitions, des vivres &c. A 7 heures & demie le Monarque revint au yacht, & , aiant visité le lendemain matin les barraques & les lignes des troupes, il fit la revue du premier bataillon de son régiment, qui est le premier en rang de l'infanterie. Au lever, où se trouverent nombre d'officiers de terre & de mer, le maire & le corps de la ville de Rochester eurent l'honneur de le complimenter. S. M. témoigna beaucoup de satisfaction de l'excellent état des arsenaux de la marine & de l'artillerie; de la grande quantité d'approvisionnement, particulièrement de bois de construction dans les chantiers; & elle fut extrêmement contente de l'exactitude, avec laquelle le régiment roïal fit ses manœuvres. — Avant son départ, le Roi étant en son conseil, renouvela l'ordonnance pour encourager par des primes ceux qui s'enrôleroit sur la flotte roïale, & promit de continuer les mêmes récompenses du 30 de ce mois au 30 Juin prochain. — Le Roi, accompagné de la Reine, se rendit le 2 à Portsmouth, d'où il revint le 9 à St. James. Sa Maj. y a fait
une

une revue exacte & en détail de la grande flotte qui y est rassemblée, & a été fort contente de l'état où elle a trouvé tous les vaisseaux, ainsi que des dispositions faites pour le départ prochain des diverses escadres, qui vont observer les mouvemens de celles de France & renforcer celles qui sont déjà en station pour la sûreté de nos possessions. L'amiral Parker commandera celle qui doit se rendre aux Indes orientales; une autre est destinée à aller observer celle de Toulon; une troisième passera aux Indes occidentales; une quatrième ira dans la Méditerranée; & l'amiral Keppel en commandera une très-forte qui croisera dans la Manche &c. Dès que Leurs Majestés furent arrivées ici, le Roi eut d'abord un entretien avec ses ministres sur plusieurs dépêches qu'on avoit reçues la veille; & on expédia des ordres touchant notre marine & notre armée. — Le 5, le lord Weymouth remit à la chambre des pairs, un message du Roi, pour demander leur concours à ce qui fait l'objet du message de S. M. aux communes, à qui le lord North le remit & qui est conçu en ces termes:

GEORGE ROI.

Le Roi comptant toujours sur le zèle & l'affection réitérés de ses fideles communes, & considérant que, dans la position critique des affaires, il pourroit survenir des circonstances qui seroient de la dernière importance, se on n'y appliquoit promptement les moyens convenables pour les prévenir ou déconcerter.

désire que cette chambre mette S. M. en état de subvenir aux dépenses extraordinaires déjà survenues, ou à survenir pour le service militaire, pendant l'année 1778, & pour prendre tels autres arrangemens que la situation des affaires pourroit requérir.

Quoiqu'il soit d'usage d'accorder au Roi un secours extraordinaire en tems de guerre ou de rébellion, l'opposition s'éleva contre cette demande, en blâmant la conduite des ministres sur ce qu'ils n'avoient pas tout de suite envoié une escadre pour observer celle qui a fait voile de Toulon &c. Le lord North, sans trop s'expliquer, déclara " que
 „ le ministere avoit fait & faisoit encore
 „ toutes les démarches nécessaires pour la
 „ protection intérieure de nos royaumes &
 „ de nos possessions au dehors, en avouant
 „ que la France, par la forme de son gou-
 „ vernement, pourroit nous devancer dans
 „ ses opérations militaires; mais qu'il y avoit
 „ tout lieu d'espérer de nos préparatifs les
 „ plus heureux succès &c.

Enfin le message fut remis à l'examen de la chambre en grand comité sur le subside.

Le 6, à la 2e. lecture du *bil pour mieux recruter les troupes de terre & de mer*, il y eût de vifs débats dans la chambre des pairs sur les exceptions à faire dans les enrôlemens pour ne point gêner le commerce, les manufactures & l'agriculture &c, & il fut arrêté à la pluralité de 22 voix contre 10 d'en faire le lendemain la discussion en comité. Les communes en comité sur le sub-
 sside,

fide, résolurent d'accorder au Roi une subvention extraordinaire d'un million de liv. sterl., en conséquence du message de S. M. qui leur avoit été présenté la veille. Quelques membres de l'opposition présentèrent un tableau déplorable sur l'état d'impuissance, où se trouve la nation, pour soutenir une guerre contre la France & l'Amérique, sans alliés, sans crédit & sans ressources; & ils s'opposèrent à cette résolution qui passa néanmoins. — Le 8, les pairs acheverent de rédiger le bil pour mieux recruter les troupes de terre & de mer, ainsi que le bil pour renouveler plusieurs loix prêtes à expirer : puis il fut arrêté de supplier le Roi par une humble adresse, de faire remettre à cette chambre copie d'un ordre du conseil du 4 Mars 1760, relatif à l'équipement des vaisseaux de guerre de 80 & 74 canons, sur la motion du duc de Bolton amiral de la flotte.

— Les communes firent la première lecture d'un bil pour accorder au Roi un subsidé extraordinaire d'un million de liv. sterl., & elles rédigèrent celui pour lever 500,000 livres sterl. par billets d'échiquier. — Le 11, on vint annoncer que mylord comte de Chatham étoit mort le même jour à sa terre de Haies dans le comté de Kent.

Les communes étant prêtes à lever la séance, le colonel Barré dit " qu'il avoit „ une proposition à faire, pour laquelle il „ auroit désiré que l'assemblée eût été plus „ nombreuse; mais que, n'y ayant pas lieu „ de s'attendre qu'elle le seroit pendant le

„ reste de la séance , il avoit cru devoir s'a-
 „ dresser dès-lors à la justice & à la recon-
 „ noissance de la chambre dans une occasion
 „ la plus solemnelle & la plus triste qui eût
 „ pu se présenter „ La perte , dit - il , que
 nous avons à pleurer en ce moment , auroit
 été dans tous les tems un malheur pour ce
 pays ; mais elle l'est sur-tout dans la crise pré-
 sente : je ne tiendrai pas long-tems l'atten-
 tion de la chambre en suspens : il suffit de
 dire , que je viens d'apprendre la mort de
 mylord Chatham. Je propose donc „ qu'il soit
 „ présentée une adresse au Roi pour qu'il lui
 „ plaise d'ordonner que le corps de feu Guil-
 „ laume Pitt , comte de Chatham , soit enter-
 „ ré aux fraix publics ; & pour assurer S. M.
 „ que la chambre pourvoira aux dépenses de
 „ ces obseques „ Mr. Rigby , aussi connu
 par son zele pour le parti ministériel que
 Mr. Barré l'est par sa vigueur dans celui de
 l'opposition , applaudit hautement à l'éloge,
 qu'il venoit de faire de mylord Chatham ;
 mais il remarqua , que les honneurs d'un
 convoi n'étoient que passagers ; qu'un mo-
 nument , érigé par le corps représentatif de
 toute la nation , seroit un hommage plus du-
 rable rendu à la mémoire de l'illustre défunt.
 Mr. Dunning , s'étendant également sur les
 éloges de ce grand homme , proposa de réunir
 les deux idées , que Mrs. Barré & Rigby ve-
 noient de suggérer. Mr. Thomas Townshend
 tenta de parler à l'appui de cette proposition ;
 mais la douleur lui coupa la parole , & ce
 fut par les marques de la plus vive sensibi-
 lité

tité qu'il témoigna, combien il l'agréoit. Mylord North avoit déjà quitté la chambre, lorsque Mr. Barré fit son ouverture : mais on lui en donna avis ; & il revint aussi tôt presque hors d'haleine. Il dit, " que, quoi-
 „ qu'arrivé trop tard pour seconder la pro-
 „ position, il étoit bien aise d'être venu
 „ encore assez à tems pour y donner son
 „ consentement ; que personne ne connois-
 „ soit mieux que lui le mérite éminent du
 „ grand ministre, dont la patrie regrettoit la
 „ perte ; que personne n'avoit été son ad-
 „ mirateur plus que lui, & n'auroit plus de
 „ vénération pour sa mémoire „ Les deux
 propositions de Mrs. Barré & Rigby passerent donc à l'unanimité en ces termes : *Qu'il*
soit présenté une humble adresse au Roi, pour
le prier, qu'il lui plaise gracieusement de don-
ner des ordres, afin que le corps de Guillau-
me Pitt, comte de Chatham, soit entermé aux
fraix publics, & qu'il soit érigé un monu-
ment dans l'église collégiale de St. Pierre à
Westminster à la mémoire de ce grand & ex-
cellent politique, exprimant les sentimens du
peuple au sujet d'une perte aussi sensible &
irréparable ; & pour assûrer Sa Maj. que la
chambre pourvoira aux dépenses, qui en ré-
sulteront. Mr. Pulteney proposa ensuite,
 „ qu'il fût ordonné, que les communes as-
 „ sistassent en corps aux funérailles „ : mais
 Mr. Barré observa, " que la présence de la
 „ chambre, en vertu d'un ordre préalable,
 „ feroit moins d'honneur au défunt, que le
 „ tribut volontaire de la reconnoissance &

„ de l'admiration publique, rendu à la mé-
 „ moire d'un homme, qui avoit été le sau-
 „ veur de sa patrie, & dont la mort causé-
 „ roit une joie aussi universelle parmi les
 „ ennemis du nom britannique que sa re-
 „ nommée & ses talens leur avoient inspiré
 „ de crainte & de respect „ En conséquen-
 „ ce Mr. Pulteney retira sa proposition.

Le 13, le comte de Shelburne, après avoir fait l'éloge du feu comte de Chatham, fit dans la chambre des seigneurs la même proposition, que Mr. Pulteney avoit faite le 11 dans les communes. Le comte d'Abingdon le seconda. Le duc de Chandos proposa de la différer de quelques jours, pour s'assurer qu'il n'y avoit dans une telle démarche rien de contraire aux usages & prérogatives de la chambre. Le comte de Hillsborough assura, que la chose étoit sans exemple; & il fit d'ailleurs sur la *nécessité de la présence*, imposée par ordre, la même réflexion que Mr. Barré. La proposition de mylord Dudley de renvoyer l'affaire au lendemain aiant été mise aux voix, elles se trouverent partagées 19 contre 19. Ensuite on leva les suffrages sur celle de mylord Shelburne, qui passa à la négative seulement d'une voix, savoir de 19 voix contre 20.

Le même jour, mylord North rapporta à la chambre des communes la réponse du Roi à l'adresse, concernant les honneurs à rendre au feu comte de Chatham: elle contenoit l'assurance du consentement de Sa Majesté pour les obsèques publiques que pour

l'érection d'un monument. Ensuite il fut résolu unanimement sur la proposition du lord Jean Cavendish & de Mr. Thomas Townshend " de supplier le Roi par adresse d'ac-

„ corder quelques marques de sa faveur
 „ royale aux descendans du feu comte de
 „ Chatham „.

Jeudi 14, fut un jour qui fera mémorable; un jour glorieux pour sire George Savile. Ce respectable membre fit la motion suivante dans la chambre des communes.

“ Qu'il soit permis de présenter un bil à l'effet de révoquer certaines punitions & clauses privatives énoncées dans un acte passé dans la onzieme & douzieme année du regne de Guillaume III, sous le titre d'*acte tendant à empêcher les progrès du Papisme* „.

Sire George représenta avec force que les clauses énoncées dans cet acte étoient des vestiges de barbarie déshonorante pour la nation; que quoique tombées en désuétude, ces loix atroces n'en faisoient pas moins partie de la constitution angloise, tant qu'elles ne seroient pas révoquées; qu'elles étoient contraires à l'esprit de cette constitution, originairement remarquable par sa tolérance universelle: esprit subsistant encore dans les notions du peuple anglois, qui détestant la persécution de quelqu'espece qu'elle puisse être, regarde la liberté & la tolérance comme inséparables: Sire George ajouta à ces observations générales une infinité d'argumens dictés également par l'humanité & par la saine

politique : il fit valoir de la manière la plus touchante la conduite circonspecte des Catholiques - romains, l'adresse affectueuse qu'ils ont récemment présentée, & en établissant que leur fidélité éprouvée devoit bannir à leur égard toute espèce d'inquiétude ; il finit par proposer qu'on s'en assurât plus strictement encore, en leur faisant prêter un serment par lequel ils s'engageront à maintenir le gouvernement civil établi par la constitution.

Mr. Dunning (l'un des plus célèbres jurisconsultes d'Angleterre) seconda la motion & en fit sentir la nécessité, en approfondissant la nature de l'acte qu'elle tendoit à mitiger : “ Dans cet acte, dit l'orateur, il faut considérer d'abord trois espèces de peines infligées dans certains cas inévitables. Premièrement, si un prêtre papiste anglois est surpris prêchant & enseignant les préceptes de sa religion, il est condamné à une prison perpétuelle ; s'il est étranger, il est pendu ! Voilà un traitement d'autant plus cruel, qu'il est presque inévitable, car le métier d'un prêtre est de prêcher.

En second lieu, si le fils d'un Catholique-romain est élevé en pays étranger, il perd ses droits à la succession de son père, & cette succession passe au plus proche parent protestant : est-il rien de plus injuste, rien qui répugne plus à la nature ! A-t'on jamais imaginé quelque chose d'aussi révoltant, que d'ôter à un père le plus sacré, le plus cher de ses droits, celui d'élever ses enfans de la

manière qu'il croit la plus propre à assurer leur bonheur ?

En troisième lieu, un Catholique-romain ne peut point acheter d'immeubles, & est exclus de toute espèce de succession, si le plus proche héritier après lui veut se faire protestant. Tels sont les trois points principaux dont la révocation est l'objet du bil proposé; ils suffisent, je pense, pour déterminer la chambre à donner des preuves de son humanité à des citoyens irréprochables qui viennent de donner des preuves touchantes de leur affection dans l'humble adresse qu'ils ont portée aux pieds du trône: si ces loix odieuses ont été nécessaires un instant, cet instant est loin de nous; mais écoutons ce que nous apprend l'évêque Burnet de l'origine de cet acte qu'il s'agit de mitiger.

“ La cour étant soupçonnée d'avoir inséré dans le traité de Riswick un article par lequel elle s'engageoit à encourager la religion-romaine, la minorité des communes présenta ce bil. comme une pierre de touche, au moyen de laquelle elle démêleroit les véritables intentions de la cour; contre son attente, le ministère accueillit le bil, alors elle voulut reculer; mais le ministère poussa la chose avec vigueur; l'opposition prit donc le parti de charger le bil de clauses sévères, dans l'espoir de le voir rejeté par les Pairs; elle se trompa encore; le bil passa à la chambre des Pairs dans un tems où il étoit plus inutile que jamais „

Le procureur-général non-seulement seconda la motion, mais il observa même qu'elle étoit insuffisante, qu'en la restreignant à quelques objets particuliers, c'étoit mettre en force les loix oppressives qui ne seroient pas spécialement révoquées; il en cita une entre-

autres, qu'il dit être plus grave encore que celles dont on avoit fait mention, & en vertu de laquelle le fils est rendu indépendant du pere : le savant magistrat exhorta en conséquence la chambre à ne rien faire à demi, & à détruire à la-fois tous les griefs sous lesquels les malheureux Catholiques - romains avoient si long - tems gémi dans le silence.

Lord Beauchamp se leva alors, & félicita la chambre sur l'empressement unanime avec lequel elle paroissoit accueillir le bil proposé : " J'en suis d'autant plus charmé, ajouta-t'il, que les avantages récemment offerts à l'Irlande à l'égard du commerce, lui seroient presqu'inutiles, si en même-tems on ne révoque pas les loix pénales, qui défolent les trois quarts de ses habitans : j'espère que ce bil, lorsqu'il aura force de loi, donnera enfin un exemple salutaire au parlement d'Irlande, qui, je le dis avec peine, après avoir contracté envers les Catholiques - romains une espece d'engagement de les soulager, n'a rien fait encore à cet égard ; ces malheureux ont demandé la faveur d'être admis à prêter serment d'obéissance & d'affection au gouvernement, on a reçu leur serment, & ils n'ont point eu d'équivalent pour cet acte de fidélité ; on leur a refusé avec dureté jusqu'à la permission de prendre des maisons à bail : au surplus, en écoutant aujourd'hui le cri de l'humanité, ne mettons pas un prix trop haut à nos faveurs, regardons moins dans nos procédés la grace que nous pouvons faire aux Catholiques - romains, que la satisfaction

de souftraire enfin notre constitution à la honte que lui impriment ces odieux statuts „

Quelques membres parlerent encore , animés par le même esprit , & lorsque la question fut appellée , il ne s'éleva pas une seule voix contre elle ; alors sire George Saville , Mr. Dunning , lord Beauchamp , Mr. le sergent Adair & le procureur-général reçurent ordre de rédiger le bil & de le présenter.

Le même jour , le lieutenant-général Burgoyne est arrivé à son hôtel , d'où il se rendit chez le vicomte de Weymouth ; là les lords North , George Germaine & Amherst aiant été mandés , on tint conseil sur le champ. Ce général est parti de Rode-Island à bord du sloop de guerre le Grampus ; son passage a été exactement d'un mois , & il a pris terre à Portsmouth dans la soirée du 13. Il n'a point paru au lever du Roi le Jeudi ; on croit qu'il ne paroîtra en public que lorsqu'un conseil de guerre , qu'il a déjà sollicité , aura prononcé sur sa capitulation de Saratoga. L'armée prisonniere continue d'être arrêtée par les Américains , contre le droit des gens , & la teneur de la capitulation.

F R A N C E.

PARIS (le 15 Mai.) Le Roi a fait le 23 Avril la revue de son régiment d'infanterie dans la plaine au-dessus du parc de Marly , & a paru content de la beauté des hommes , de la tenue & de la force de son régiment , qui , quoiqu'en marche depuis

dix-huit jours, & dans une époque où un grand nombre de soldats, absens par congé de semestre, n'avoient pas pu recevoir l'ordre de rejoindre, a paru sous ses yeux composé de 1800 hommes sous les armes, sans y comprendre un détachement de 200 soldats, qu'on avoit été obligé de disposer pour les différentes gardes intérieures, &c. Le Roi a accordé à cette occasion différentes grâces, entre autres à Mr. le Gouz-Dupleffis, colonel-lieutenant en second, l'expectative de la grand'croix, & la permission d'en porter les marques; à Mr. d'Etrée, premier lieutenant-colonel, le grade de brigadier & l'expectative du cordon-rouge; à Mr. de la Salle, major, mille livres de pension sur l'Ordre de St. Louis; au chevalier de Nedo, colonel d'infanterie, chef de bataillon, 2000 liv. de pension sur l'extraordinaire des guerres, outre ses pensions personnelles, & la promesse d'être fait brigadier; aux officiers de fortune 2400 livres, pour leur être distribuées en gratification; aux sergens & soldats 6000 liv. &c. C'est dans l'un de ses magnifiques carrosses que la Reine fut menée doucement à cette revûe; elle avoit une robe neuve qui marquoit aussi l'uniforme du régiment. Leurs Maj. ont été extrêmement satisfaites de la bonne tenue militaire, & de la somptuosité du dîner que Mr. le duc du Châtelet a donné sous des tentes élégamment décorées; après que le Roi lui eut accordé les grâces susdites & aiant fait donner 2000 écus à distribuer aux soldats, se

Maj. lui a dit : *Je ne vois que vous d'oubliés ; mais j'ai pensé vous faire plaisir , en vous accordant dès ce moment la survivance de Mr. le maréchal de Biron, pour être colonel des gardes-françoises.* Le lendemain de cette revûe , le régiment du Roi est parti de St. Germain , prenant la route de Caen , où il est arrivé le 30. — Le 6 de ce mois , le Roi a fait la revûe annuelle des régimens de ses gardes françoises & suisses dans la plaine des Sablons ; la proximité de Paris & une assez belle journée ont attiré prodigieusement de monde à cette revûe , où toute la cour étoit , excepté la Reine , dont la grossesse qui devient de jour en jour plus probable , empêchera la cour d'aller cette année à Compiègne & à Fontainebleau ; il n'y aura que de petits voïages de Marly , de Choisy , & peut-être de la Muette. — Les personnes qui doivent composer la maison de Madame Elisabeth de France , sont nommées , & ce ne sont pas tout-à fait celles que le public sembloit voir avec le plus d'avantage ; la place de Dame d'honneur pour laquelle on désignoit une duchesse , ou une grande d'Espagne , est donnée à Mad. la comtesse Diane de Polignac , avec un brevet des honneurs du Louvre ; Mad. la marquise de Serent-d'Olone à celle de Dame d'atours ; Mr. le comte de Coigny est chevalier d'honneur , & Mr. le comte d'Adhémar est premier écuyer.

Les deux places vacantes à l'académie des inscriptions & belles-lettres semblent se destiner , l'une à Mr. Moreau , avocat des finances ,

ces ,

ces, & l'autre à Mr. Larcher ; l'un des plus érudits du siècle en grec & en hébreu, malgré tout ce qu'en a pu dire Mr. de Voltaire dans son injurieuse *Réponse à mon oncle*.

— Mr. de Voltaire a païé 40 mille liv. la maison qu'il a achetée à vie, & il s'est engagé à y faire pour 30 mille d'embellissemens. En attendant qu'elle fût en état de le recevoir, il devoit aller à Ferney retoucher sa tragédie d'Agatoclès, mais une fausse couche arrivée à la marquise de la Villette l'en a empêché, attendu qu'il devoit être parrain de l'enfant nouveau-né, & contribuer à faire un Chrétien, après en avoir défait tant d'autres.

TOULON (le 16 Mai.) Le Roi a fait dans sa marine une nouvelle promotion de 44 lieutenans de vaisseaux & de 112 enseignes. Tous les gardes du pavillon & de la marine de la nomination de l'année passée, ont été faits enseignes. Depuis les ordres reçus pour armer la seconde escadre, l'activité redouble dans notre arsenal, & il arrive des matelots de toutes parts & sur-tout de Corse. Les consuls des villages qui bordent la côte, ont eu ordre de préparer des logemens pour les officiers & soldats d'artillerie destinés au service des batteries qui vont être armées.

Les nouvelles touchant l'escadre du comte d'Estaing varient beaucoup : suivant les uns, elle a essuïé une forte tempête, avant d'être fortie de la Méditerranée ; selon d'autres, elle a mouillé heureusement le 22 Avril à

Cadix. L'on fait seulement avec quelque certitude, qu'elle a eu le vent favorable, quoique très frais, durant une semaine après son départ; & ainsi l'on peut supposer, qu'elle a passé le détroit de Gibraltar. L'on assure, que la flotte de Brest est portée à 29 vaisseaux de ligne; & que, ses mouvemens devant se régler sur ceux de l'amiral Keppel, le moment de son départ est incertain. En attendant, il n'est permis à qui que ce soit d'étranger au service de visiter le port; & le gouvernement a même donné des ordres pour prévenir la trop grande affluence de curieux dans la ville de Brest, qui n'auroit pu qu'embarasser les travaux de la marine & contribuer à faire renchérir excessivement les vivres. Des personnes de Paris, que la curiosité y avoit conduites, ont été averties de se munir de permissions des ministres de la guerre & de la marine: & cette permission aiant été sollicitée par des dames de beaucoup de considération à la cour, elle leur a été refusée. — Il est certain que Mr. le duc de Chartres est parti jeudi dernier pour Brest. Le même jour Mr. le prince de Montbarrey a été créé ministre d'état avec entrée au conseil privé.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 10 Mai.) Le 2 de ce mois, à 5 heures après-midi, S. A. R. Mgr. le duc Charles de Lorraine & de Baar, gouverneur-général des Pais-Bas, se rendit à

l'hôtel-de-ville dans la salle de la trésorerie, où les ouvrages des élèves de l'académie-royale de peinture, sculpture & architecture étoient exposés. Elle étoit accompagnée de Mrs. les marquis de la Puente & de la Jamaïque & autres personnes de distinction. S. A. R. après avoir examiné les ouvrages, daigna distribuer aux élèves les prix qu'ils avoient mérités; savoir, à François Immers le premier d'après nature; le second à Ange van Heuvel, sculpteur; le premier prix d'architecture à Antoine Berger; le second à Hubert Darel; le prix d'après les figures antiques à Jérôme Biot; le premier d'après les têtes antiques à Henri de Metser; le premier d'après les estampes à J. B. Delmotte; le second à François Maeck; & le troisième à Antoine Coppens, tous natifs de Bruxelles. S. A. R. parut très-satisfaite de leurs ouvrages, ce qui augmente considérablement l'émulation des élèves. — Les ci-devant Jésuites de Bye, de Buc, & Hubens ont été admis à l'audience de S. A. le ministre-plénipotentiaire, en leur qualité de Bollandistes, & le ci-devant Jésuite Ghesquiere en sa qualité d'historiographe, membre & secrétaire de l'association destinée à la continuation des *Analec̃ta belgica*, qui se va former. L'on croit que les savans apprendront avec satisfaction cette nouvelle littérature.

Dans le dernier Journal, p. 106, l. 14, rapporté, lisez rapportée. — P. 115, l. 14, Geurai, lisez Guerau.